

Neuvième conférence de Trondheim sur la biodiversité
Trondheim (Norvège), du 2 au 5 juillet 2019

Faire de la biodiversité une priorité

Connaissances et savoir-faire pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Rapport des co-présidents

L'objectif premier de la Conférence de Trondheim est de permettre des discussions, étayées par de nombreux apports, entre les participants. Les échanges lors de la conférence visaient à ce que les participants, en particulier les négociateurs, améliorent leur compréhension d'un ensemble de questions liées aux négociations à venir concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le but de ces échanges était d'étudier et de mettre à l'épreuve des idées, et non d'aboutir à des solutions définitives. Le présent rapport des co-présidents a été rédigé en vue de transmettre les messages clés issus d'une large gamme de présentations et de discussions, ainsi que des réunions-débats et tables rondes très animées, qui ont donné à tous les participants l'occasion d'intervenir. Ce rapport ne peut en aucun cas rendre compte de l'ensemble des discussions et des nombreuses contributions ; ce n'est par ailleurs pas son objectif. Toutes les présentations et les minutes des discussions, sous forme écrite ou sur un support électronique, sont cependant disponibles sur le site Internet de la conférence, www.trondheimconference.org, et sont résumées dans le rapport. Tout au long de la conférence, les participants ont été incités à faire des commentaires et à poser des questions. Certaines de ces interventions sont citées dans le texte du présent rapport. Ces citations n'expriment évidemment que des opinions personnelles.

QUEL FUTUR NOUS ATTEND ET CE QUE CELA IMPLIQUE?

Les effets de l'appauvrissement de la biodiversité sont à l'origine de préoccupations bien réelles et de plus en plus nombreuses. Pendant ce temps, l'expansion humaine entraîne une accélération du changement climatique et de la perte de biodiversité. Ces deux phénomènes ont de fortes retombées l'un sur l'autre. Malgré le temps limité qu'il reste pour réagir, il existe une forte détermination pour parvenir à endiguer la perte de biodiversité, pour combattre le changement climatique ainsi qu'à réaliser le développement durable. Il est possible de s'appuyer sur une solide base de connaissances issues aussi bien de la science que de l'expérience, bonne comme mauvaise, résultant des efforts menés pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité au cours de la dernière décennie.

- **Les scientifiques préviennent que nous nous dirigeons vers un bouleversement fondamental des systèmes terrestres en raison des changements qui se produisent dans la biosphère.** La nature et la rapidité de la perte de biodiversité, ainsi que la poursuite de cette perte malgré les efforts actuels, signifient que nous devons nous concentrer à présent sur la mise en œuvre de solutions produisant des transformations plus marquées.
- **Les inquiétudes relatives à la perte de biodiversité occupent une place toujours plus centrale et plus importante dans le débat mondial,** notamment en raison de leurs liens avec d'autres programmes clés, par exemple les objectifs de développement durable (ODD)¹ et avec les efforts

¹ Voir le document d'information sur la biodiversité et les ODD disponible à l'adresse suivante : <https://trondheimconference.org/background-documents>.

de lutte contre le changement climatique et ses effets. La biodiversité terrestre et marine, ainsi que ses bienfaits pour l'humanité, sont considérées comme fondamentales pour atteindre les ODD, au même titre que la nécessité d'agir de manière synergique en faveur de tous les objectifs grâce à des changements transformateurs.

- **Le coût de l'inaction, passée et présente, fait de la perte de biodiversité un enjeu qui concerne tous les secteurs et toutes les parties prenantes.** Par conséquent, de plus en plus d'efforts sont menés afin de comprendre l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques, et d'agir de manière appropriée. Cependant, ces efforts doivent être développés de façon à constituer un « programme d'action » plus ambitieux qui cible les principales causes de la perte de biodiversité.
- **Toute action nécessite une meilleure compréhension des moteurs directs et indirects du changement ainsi que des interventions possibles à leur sujet** afin d'inverser la courbe de la perte de biodiversité. Cela doit se faire d'une manière qui bénéficie simultanément à l'ensemble des ODD (en particulier aux ODD relatifs au changement climatique, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la santé), qui tiennent compte de leurs liens et les exploite.
- **L'importance des « solutions naturelles »², qui répondent aux besoins de tous les secteurs, est de plus en plus reconnue,** notamment en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Parallèlement à cette prise de conscience, une priorité accrue est accordée à la nécessité de mettre en place un « environnement propice » qui recense les connaissances, les engagements et les ressources indispensables à l'élaboration et au déploiement à grande échelle des solutions, à leur suivi et au signalement de leur réussite ou de leur échec.
- **Pour que les actions soient efficaces, la participation complète et réelle de parties prenantes à tous les niveaux et dans tous les secteurs concernés est impérative.** Elle garantit en effet la prise de mesures pertinentes à tous les niveaux (du niveau mondial jusqu'au niveau infranational) par des acteurs appartenant aussi bien au secteur privé qu'aux peuples autochtones et aux communautés locales.

« Le terme « changement » est aujourd'hui à la mode, mais que signifie-t-il en pratique ? »

L'utilisation et le perfectionnement de la base de connaissances disponibles, qui comprend les connaissances locales et autochtones, sont essentiels pour orienter les politiques et les pratiques. Les procédures et rapports d'évaluation jouent un rôle précieux en faveur de la collecte et de la synthèse des connaissances disponibles³. La large diffusion des conclusions des évaluations et des débats qu'elles suscitent permet de mieux les comprendre et de saisir leurs conséquences sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, notamment sur la création du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il est important de noter que ces évaluations ne portent pas seulement sur l'état de la situation et les tendances ; elles recensent également les mesures potentielles.

- **L'idée que la biodiversité est à la racine de la qualité de la vie humaine et lui permet de perdurer, en fournissant les matériaux de base nécessaires aux moyens de subsistance, cultures et économies de l'humanité, fait l'objet d'un large consensus.** Cependant, bien que la production

² D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les **solutions naturelles** sont « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité ».

³ Voir la « liste annotée des évaluations clés », disponible à l'adresse : <https://trondheimconference.org/background-documents>, qui répertorie les évaluations mentionnées lors de la conférence et offre des liens vers les rapports d'évaluation.

agricole, la pêche, la production de bioénergie et la récolte de matériaux tendent à croître, les tendances mondiales relatives à d'autres sortes d'apports de la nature aux êtres humains révèlent un déclin persistant, ce qui soumet l'ensemble du vivant à une tension croissante.

- **Les facteurs de changement ont vu leurs effets s'accroître au cours des 50 dernières années, jusqu'à atteindre des niveaux sans précédent dans l'histoire de l'humanité.** Les principaux facteurs directs sont la réaffectation des terres, l'exploitation directe, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes. Ils sont cependant affectés par des facteurs de changement indirects, tels que la croissance de la population et l'augmentation massive de l'économie et du commerce mondiaux, notamment en ce qui concerne le système alimentaire.
- **Selon les scénarios de *statu quo*, la plupart des pays n'atteindront pas les objectifs et cibles convenus à l'échelle internationale en matière de biodiversité.** Par exemple, les progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont insuffisants et ne s'attaquent pas efficacement aux causes fondamentales de la perte de biodiversité.
- **Des scénarios plausibles comprenant des changements transformateurs permettraient de réaliser aussi bien les ODD que la Vision 2050 pour la biodiversité.** La mise en œuvre de ces scénarios comportera des difficultés, étant donné que la perte de biodiversité, le changement climatique et la qualité de la vie sont liés et doivent être abordés à l'aide d'une approche intégrée et cohérente.
- **Différentes possibilités s'offrent déjà à nous pour mettre en place des mesures durables en vue de faire de la Vision 2050 une réalité.** Quoique variées, elles visent toutes combattre les causes fondamentales de la dégradation de l'environnement et à favoriser des changements transformateurs. La société peut prendre une multitude de mesures, et des exemples de changements transformateurs rapides et réussis peuvent déjà être observés dans de nombreux secteurs.
- **Toutes les évaluations montrent les avantages liés à la biodiversité et aux services écosystémiques, ainsi que les dégradations dont ils sont victimes. Toutefois, ces avantages et dégradations ne sont pas répartis de manière homogène :** ils varient suivant les pays et les régions. Toutes les évaluations soulignent néanmoins l'interdépendance des différents facteurs de changement et la nécessité de tenir compte de multiples priorités lors du choix des mesures à prendre.

« Est-il réellement possible d'éviter toute perte, ou faut-il privilégier la recherche d'un équilibre entre l'utilisation de la planète et les efforts de restauration ? »

« Le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans la mise en place de solutions naturelles. »

Contributions apportées par la nature aux populations Les « contributions apportées par la biodiversité et la nature aux populations », un des nouveaux concepts clés élaborés par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), sont les contributions, aussi bien positives que négatives, de la nature vivante à la qualité de vie des êtres humains. Ce concept vise à étendre la portée du cadre, très répandu, des services écosystémiques, en tenant davantage compte du point de vue d'autres systèmes de connaissances sur les interactions entre les êtres humains et la nature. L'IPBES recense 18 catégories d'apports de la nature aux êtres humains, dont un grand nombre correspondent aux classifications des services écosystémiques.

Voir par exemple l'annexe 2 du Summary for Policymakers of the regional assessment report on Biodiversity and Ecosystem Services for Africa [Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation régional de la biodiversité et des services écosystémiques en Afrique] (disponible à l'adresse suivante : www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/ipbes-7-3-en_spm_numbered.pdf).

Il existe des preuves manifestes des liens entre la biodiversité et d'autres sujets de préoccupation clés liés au bien-être humain. Cela souligne et renforce le message, de plus en plus répété, qu'il faut accroître la coordination de l'exécution des différents programmes internationaux. Il est essentiel de prendre conscience du rôle de la biodiversité et des services écosystémiques, notamment en ce qui concerne le changement climatique et la sécurité alimentaire, ainsi que des conséquences que toute action entreprise dans ces secteurs pourrait avoir sur la biodiversité et les services écosystémiques.

- **Les priorités en matière de biodiversité et de climat sont étroitement liées, et il est clair qu'une augmentation de la température de 1,5 °C aura une incidence sur la biodiversité ainsi que sur les fonctions et services écosystémiques.** Celle-ci serait d'autant plus grande si l'augmentation de la température atteignait ou dépassait 2 °C. Il est possible de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, mais cela suppose des transitions sans précédent dans toutes les facettes de la société ; ces transitions pourraient elles aussi entraîner des effets néfastes pour la biodiversité si elles ne sont pas planifiées avec prudence. Cependant, la réalisation des objectifs relatifs à la biodiversité pourrait également aider à atteindre cette cible climatique.
- **Les efforts de réduction du réchauffement climatique peuvent aller de pair avec la réalisation d'autres objectifs, mais risquent d'avoir des conséquences imprévues s'ils ne sont pas menés avec prudence.** Une approche intégrée comprenant des garde-fous est donc nécessaire. L'adaptation et l'atténuation sont étroitement liées dans la mesure où les approches proposées pour assurer l'élimination du CO₂ peuvent affecter la biodiversité, la production alimentaire, ainsi que la mise à disposition d'autres biens et services par les écosystèmes. Parallèlement, les efforts menés en faveur des objectifs relatifs à la biodiversité pourraient certainement contribuer aussi aux objectifs climatiques, notamment par le biais de la restauration écologique et de la prise en compte du potentiel des océans.
- **La biodiversité est cruciale pour l'agriculture et pour la production alimentaire ; cependant, elle est en déclin dans ces deux secteurs,** en raison de multiples facteurs interdépendants très semblables à ceux que nous avons précédemment cités. Des systèmes de productions différents ne sont pas touchés de la même manière. Il existe également des variations régionales.
- **Cependant, le recours à des pratiques et des approches de gestion favorables à l'exploitation durable et à la préservation de la biodiversité liée à l'alimentation et à l'agriculture (mais aussi à la sylviculture et à la pêche) est de plus en plus fréquent,** bien qu'il faille poursuivre les recherches, déployer à plus grande échelle ces approches et pratiques, et développer les cadres et activités propices (par exemple le renforcement des capacités et le transfert de technologies).
- **Nous utilisons l'océan et sa biodiversité de bien des manières, dont la plupart des personnes n'ont pas conscience, et chaque forme d'utilisation s'est accrue, en particulier au cours des vingt**

dernières années. Pour parvenir à gérer de manière durable les différentes formes d'exploitation de l'océan, nous avons besoin à la fois de connaissances adéquates et de mécanismes de gestion efficaces (notamment de structures de gouvernance efficaces), mais aussi d'investissements à tous les niveaux pour assurer la circulation des connaissances et accroître les ressources des responsables de la gestion.

- **Il est essentiel de comprendre les relations d'interdépendance pour réagir de manière utile et durable aux changements de l'environnement.** Cela passe non seulement par la compréhension des interactions entre les différents facteurs de changement et de leurs conséquences, mais aussi par la perception des interactions entre les différents secteurs et parties prenantes, de leurs besoins et de leurs aspirations. Le succès et la rentabilité ne peuvent provenir que de mesures cohérentes répondant à plusieurs besoins.

DETAILLER D'AVANTAGE L'OBJECTIF A ATTEINDRE

Notre vision pour la biodiversité, adoptée en 2010, est celle d'un monde dans lequel il est possible de « vivre en harmonie avec la nature », où, « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services écosystémiques, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples ». Nous devons mieux comprendre ce que cela signifie concrètement ainsi que les conditions requises pour parvenir à cet objectif.

- **Bien que notre vision consiste à « vivre en harmonie avec la nature », nous en sommes actuellement très loin à l'échelle mondiale.** La dégradation de la nature a une incidence négative sur le bien-être humain, notamment sur la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire, malgré les efforts accomplis au cours des dernières années en faveur de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
- **Dans le même temps, l'évolution de l'exploitation des terres et de l'utilisation de l'eau représentent de très importants facteurs de changement, exacerbés par les effets du changement climatique.** Ces facteurs comprennent les effets de la gestion de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que du niveau de pêche dans les océans. Ils soulignent la nécessité de « tisser des liens pour changer », partout dans le monde. Nous ne pouvons pas nous contenter de parler de la biodiversité : nous devons également aborder des sujets comme le climat, l'alimentation, la santé, etc.
- **Nous devons parvenir à une situation qui nous permette « d'inverser la courbe »⁴ de la perte de biodiversité tout en nous attaquant aux enjeux liés au développement et aux inégalités.** Ce faisant, il nous faut accorder la priorité à des défis multiples : lutter contre la perte de biodiversité et le changement climatique, et agir en faveur de la sécurité alimentaire dans un monde inégalitaire, où avantages et risques ne sont pas répartis équitablement.
- **L'analyse des scénarios et des modèles nous montre que nous pouvons inverser la courbe de la perte de biodiversité au moyen d'efforts ambitieux en faveur de sa préservation et de son exploitation durable.** Cependant, pour agir suffisamment et atteindre les objectifs fixés d'ici à 2030, il nous faudra mettre en place un ensemble de mesures plus intégrées tenant compte aussi bien de l'offre que de la demande en matière d'utilisation des ressources.

« Comment intégrer un mécanisme permettant à la science d'éclairer régulièrement la mise en œuvre des actions pour l'après-2020 ? »

⁴ L'expression « **inverser la courbe** » de la perte de biodiversité renvoie à la nécessité de passer d'une situation où cette perte se poursuit à une situation où elle se stabilise, voire régresse, grâce à la mise en œuvre de différentes mesures. Ce concept a été élaboré par Mace *et al.* dans l'article « Aiming higher to bend the curve of biodiversity loss » [Viser plus haut – renverser la courbe de la perte de biodiversité], publié l'année dernière dans *Nature Sustainability* (disponible à l'adresse suivante : www.nature.com/articles/s41893-018-0130-0).

- **Par exemple, nous pourrions nous efforcer de réduire à zéro les pertes d’habitats naturels et les extinctions d’espèces ainsi que de diminuer de moitié l’empreinte écologique de la production et de la consommation d’ici à 2030.** Il est raisonnable de penser qu’une telle approche permettrait de fournir de la nourriture et de l’eau à neuf milliards d’êtres humains, tout en assurant la stabilité du climat, la diversité de la vie et l’inclusivité des communautés.
- **Néanmoins, pour réaliser de tels changements et mettre en œuvre les mesures nécessaires, les populations doivent être au centre du processus de prise de décisions et y participer,** au lieu d’en être simplement l’objet. De même, nous devons nous assurer que toutes les populations et toutes les communautés participent, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, qui jouent souvent un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité. Cela suppose une communication efficace ainsi que l’utilisation d’un langage compréhensible, qui exprime clairement les changements auxquels nous aspirons.
- **Parallèlement à ce processus, il est nécessaire de demander aux acteurs étatiques et non étatiques de rendre compte de leurs actions de manière transparente, afin de prévenir tout risque pour l’environnement ou toute dégradation de celui-ci.** Il faut également que nous soyons capables d’évaluer si ces actions, dans leur ensemble, suffisent pour inverser la courbe de la perte de biodiversité d’ici à 2030 ; pour ce faire, nous devons disposer d’échelles communes pour les rendre « additionnables ».

De nombreux chemins s’ouvrent à nous pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité. Ils passent par différentes approches des systèmes de production, de la planification de l’utilisation des terres, de la réglementation et des choix de consommation. Ces chemins peuvent être étudiés par le biais de l’analyse de scénarios et d’une réflexion sur les « avènements de la nature », ainsi qu’à travers les prismes de « la nature pour la nature », « la nature pour la culture » et « la nature pour la société ». Trois séances interactives ont été organisées ; cette étude constituait le sujet de la première d’entre elles.

Les chemins possibles peuvent également être considérés comme des éléments d’une « théorie du changement » en faveur de la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité, recensant plus clairement les actions proposées, les produits ainsi que les résultats attendus. Lors du premier exercice interactif, que nous aborderons plus en détail par la suite, les participants à la conférence se sont vus demander de réfléchir à rebours, en partant de la Vision 2050, à savoir « vivre en harmonie avec la nature », pour imaginer **les chemins possibles qu’il nous faudrait emprunter pour y parvenir.**

L’ensemble des chemins possibles indiqués par les participants figure à l’annexe 1 ; il est également représenté dans le nuage de mots⁵ ci-

dessous, qui reprend les termes employés par les participants. Ces chemins possibles, rassemblés sous les intitulés que vous pouvez voir dans l’encadré ci-après, montrent la variété et l’interdépendance dont pourraient faire preuve les différentes facettes de l’approche adoptée pour réaliser la Vision 2050. Ils constituent par ailleurs une ressource précieuse pour l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

« Comment mieux inclure la nature côtière et en milieu marin dans un message commun à l’avenir, dans le contexte du cadre pour l’après-2020 ? »

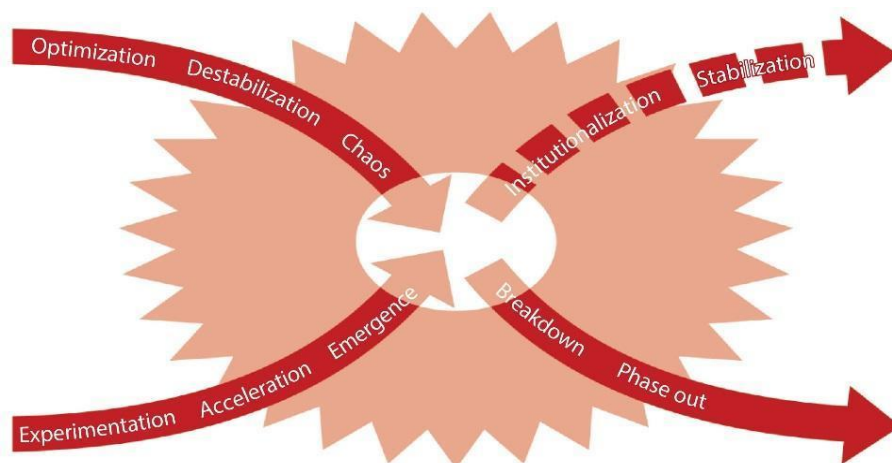
- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Éducation et communication • Transformation des comportements, perceptions et engagements de l’humanité • Modification des systèmes alimentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Transformation de la production et de la consommation • Intégration de la biodiversité • Bien-être humain • Partage juste et équitable |
|--|---|

⁵ Les trois nuages de mots présents dans ce document ont été réalisés à l’aide d’outils téléchargés sur le site www.wordle.net.

CHANGER LE STATU QUO

De nombreux appels se sont fait entendre en faveur de changements transformateurs visant à lutter contre le manque de progrès constaté en matière de réalisation des objectifs liés à la biodiversité. Nous avons demandé aux participants de considérer la conférence comme un « espace de transformation », en vue de les aider à conceptualiser les changements et les bouleversements éventuels, indissociables des changements transformateurs. Le « désespoir formulé de manière rationnelle » abordé lors de séances précédentes a été cité une nouvelle fois, à l'occasion de la recherche d'idées créatives qui pourraient nous mettre sur la bonne voie en vue d'atteindre le niveau de changement indispensable à la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité.

- **La nécessité de changements transformateurs fait déjà consensus. Il est donc important de comprendre ce que ce terme signifie et quelles en sont les conséquences.** Lors de la description des bouleversements potentiels, le diagramme suivant a permis de montrer que rien n'est immuable. Ces changements se traduisent par des modèles de déstabilisation, puis par l'apparition de nouvelles initiatives qui permettent de cimenter les fondations d'un avenir durable. Pour respecter ce processus, nous devons embrasser le changement, en gardant à l'esprit l'avenir que nous souhaitons et en prenant conscience du fait que des changements ont déjà lieu dans de nombreux aspects de notre vie⁶. Dans ce contexte, il est essentiel de comprendre que des acteurs différents n'ont pas la même perception des coûts et des avantages.



 Loorbach D, et al. 2017.
Annu. Rev. Environ. Resour. 42:599–626

La nécessité du changement étant reconnue, différentes actions sont déjà menées en vue de rompre avec le *statu quo*. Ces efforts, bien réels, sont cruciaux. Il est important de les évaluer, d'en tirer des enseignements et de s'en inspirer pour amorcer le changement. Cela vaut aussi bien pour les actions des gouvernements que des organisations scientifiques, du secteur privé, des peuples autochtones et des communautés locales.

⁶ Cette approche, destinée à la compréhension des changements transformateurs, est expliquée plus en détail dans un document d'information qui comporte également plusieurs références bibliographiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://trondheimconference.org/background-documents>.

- **L'une des principales stratégies de changement déjà adoptées par les Parties à la Convention sur la diversité biologique est l'intégration de la biodiversité⁷**, qui comprend un grand nombre d'outils et d'actions envisageables pour modifier notre approche, à l'aide de politiques, de stratégies, de pratiques, de lois, de structures institutionnelles, de budgets, d'indicateurs et de l'engagement des parties prenantes. Dans le cadre de cette approche, il est important de sensibiliser tous les secteurs à la biodiversité, mais aussi de mettre en place de nouveaux canaux de communication et de coopération réciproques.
- **Pour que l'intégration de la biodiversité produise des changements, il convient de renforcer les activités clés suivantes : la coordination intersectorielle, le renforcement des capacités et la communication.** Les principaux enseignements tirés de l'expérience du Mexique soulignent l'importance de la volonté politique et de la coopération internationale ; le fait qu'il existait plusieurs plans différents ; la possibilité de faire du changement climatique une priorité pour l'action commune ; et la différence des valeurs suivant les secteurs.
- **Mettre un terme à la dégradation des terres et restaurer les terres dégradées est une solution commune à de multiples programmes, y compris aux programmes axés sur la perte de biodiversité.** Bien que certaines solutions existent, nous devons redoubler d'efforts et d'imagination pour lutter contre la dégradation systémique et généralisée des terres qui affecte tous les écosystèmes terrestres et des eaux intérieures dans le monde. Cette dégradation affecte concrètement le bien-être de 3,2 milliards de personnes, et nous devons impérativement nous pencher sur cette question si nous voulons être en mesure de résoudre d'autres problèmes.
- **La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), utilisée comme vecteur de changement, nous donne l'élan nécessaire pour une intensification à grande échelle de la restauration des écosystèmes endommagés.** Cette mesure doit permettre de lutter contre la crise climatique tout en offrant les garanties appropriées pour renforcer la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et la biodiversité. La restauration des écosystèmes comporte de nombreux avantages, mais peut également engendrer des coûts potentiels. Il est donc important d'identifier les domaines permettant d'optimiser les avantages tout en minimisant les coûts.
- **L'utilisation d'outils d'information peut nous aider à identifier les domaines dans lesquels les efforts en matière de restauration sont susceptibles d'engendrer un retour sur investissement maximal pour de multiples programmes.** Le Brésil a élaboré une approche stratégique de la planification de sa restauration : elle comprend l'élaboration de scénarios, la compréhension des avantages, le développement d'outils/produits ainsi que la validation et la diffusion, grâce à un processus impliquant l'entière participation des parties prenantes. Des modèles ont par la suite été développés à l'échelle mondiale, permettant de visualiser les domaines prioritaires en termes de restauration selon différents scénarios.

« Comment garantir que les décisions sont fondées sur des données probantes et des faits et non sur des idées qui semblent pertinentes ? »

« On entend souvent parler des incitations aux effets pervers, mais à ce jour, les parties n'ont fait aucun progrès en ce qui concerne l'objectif 3 d'Aichi. »

⁷Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) définit l'intégration de la biodiversité comme un processus de prise en compte de la biodiversité dans les politiques, les stratégies et les pratiques d'acteurs clés, publics et privés, qui ont un effet ou s'appuient sur la biodiversité, de manière à la préserver et à l'utiliser durablement au niveau local et à l'échelle mondiale. Également disponible à l'adresse suivante : <https://trondheimconference.org/background-documents>.

- **Les outils d'information peuvent également servir de base pour l'élaboration de politiques relatives à l'utilisation des terres, qui tiennent compte des besoins de différents programmes tout en maintenant leurs fonctions écologiques essentielles.** La Chine a adopté l'approche dite de « civilisation écologique ». Celle-ci comprend notamment la cartographie de zones majeures selon leur fonction, de régions écologiques clés ainsi que le « redlining » à visée écologique. Les zones dotées de fonctions écologiques importantes (accès à l'eau potable, réduction des risques de catastrophe, etc.) ou cruciales pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont protégées à l'aide de mesures strictes veillant à la sauvegarde et au maintien de la sécurité nationale en termes d'écologie.
- **La coalition « [Business for Nature](#) » vise à permettre aux entreprises de s'exprimer à d'une seule voix, en vue d'aider à inverser la perte de biodiversité et restaurer les systèmes vitaux de la planète.** Elle souhaite encourager le secteur privé à proposer des solutions et à intensifier leur mise en œuvre, à faire preuve d'ambition et à permettre aux entreprises de s'exprimer d'une seule voix. La coalition vise également à démontrer que la protection de la nature fait sens d'un point de vue économique (en particulier dans le contexte du rapport sur les risques mondiaux publié par le Forum économique mondial).⁸
- **Le secteur privé est en mesure d'accroître considérablement sa présence en ce qui concerne la protection de l'environnement, y compris la biodiversité et les services écosystémiques.** Pour ce faire, quatre approches doivent être mises en œuvre : revoir ses propres opérations et chaînes de valeur afin d'éviter les répercussions et identifier les dépendances ; assurer la collaboration entre plusieurs parties prenantes aux niveaux terrestre et marin ; mettre en œuvre des changements systémiques sur le plan de l'organisation, des modèles commerciaux et de la prise de décisions ; et recommander et promouvoir la mise en place de changements politiques auprès des gouvernements.
- **Dans certains pays, des approches sont mises en œuvre pour accroître l'engagement des peuples autochtones et les populations locales en ce qui concerne la gestion efficace de la biodiversité et des services écosystémiques.** Cela passe notamment par des procédés participatifs, une implication dans la gouvernance et la prise de décisions, une planification conjointe et l'occupation de postes clés. Cela comprend également la reconnaissance du rôle clé que jouent les peuples autochtones en tant que gardiens d'une grande partie de la surface terrestre et des côtes maritimes de notre planète, qui font pour beaucoup l'objet de mesures de conservation. Il existe une reconnaissance accrue concernant l'importance de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux forums internationaux traitant des enjeux liés à la biodiversité et au changement climatique.
- **Nous pouvons tirer des enseignements des autres secteurs en ce qui concerne l'abandon du statu quo.** Par exemple, le changement climatique et l'Accord de Paris ont réuni les conditions nécessaires à une négociation continue, notamment en exerçant une pression sur les pays pour qu'ils atteignent la neutralité carbone. Dans le cas de la destruction de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal, le lien de causalité était bien compris et peu d'acteurs devaient être identifiés. Enfin, concernant la dégradation des terres, des partenariats innovants entre les secteurs public et privé ont été mis en œuvre afin de mobiliser les ressources dans le contexte du Fonds Land Degradation Neutrality (LDN : neutralité en matière de dégradation des terres).

« Comment pouvons-nous nous assurer que les cibles puissent être atteintes, compte tenu des différents contextes dans lesquels évoluent les pays ? »

⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.weforum.org/reports/the-global-risks-report-2019>

Parallèlement, l'exploration des synergies entre ces trois conventions sur les substances chimiques constitue un exemple édifiant en matière d'organisation dans un contexte saturé.

LA BIODIVERSITE FAIT PARTIE INTEGRANTE DE LA SOLUTION

Dans le contexte d'une pleine compréhension des valeurs multiples de la biodiversité et de leur pertinence dans le cadre de plusieurs programmes, il est évident qu'il est important d'impliquer de multiples acteurs et d'envisager la meilleure manière de développer une approche cohérente et intégrée en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Cette question a été abordée lors d'une table ronde faisant participer des intervenants expérimentés dans d'autres secteurs.

- **Les solutions naturelles constituent une approche importante dans le cadre de plusieurs programmes.** La restauration, par exemple, est l'un des principaux outils de lutte contre le changement climatique. La question a donc été de savoir pourquoi on ne voyait pas d'investissement plus important dans ce domaine, notamment de la part du fonds pour le climat.
- **Le développement durable repose sur des piliers environnementaux, sociaux et économiques. Il ne s'agit pas d'une simple question d'écologie** que l'on doit résoudre lors de la reconstruction de pêcheries. Il existe de bons exemples liés au rétablissement de pêcheries, les facteurs clés étant les suivants : conseils scientifiques acceptés par les gestionnaires, gestion holistique, mobilisation inclusive des parties prenantes et gestion/gouvernance efficace.
- **Il est important de considérer la biodiversité comme une solution plutôt que de se concentrer uniquement sur la perte de biodiversité.** L'alimentation constitue le point de départ d'une discussion à laquelle n'importe qui peut participer, permettant d'amorcer des conversations sur la durabilité, l'utilisation des eaux et des terres, la biodiversité et le climat. Le fait de comprendre et de développer des connexions est essentiel, et permet de définir des objectifs communs ainsi que des façons de travailler ensemble.
- **La croissance démographique combinée à l'urbanisation représente un défi majeur pour la biodiversité et les services écosystémiques,** mais il existe également des débouchés au travers de la collaboration avec les gouvernements locaux et infranationaux. Il existe des exemples de villes ayant pris des mesures importantes pour devenir plus « vertes » en passant par des approches différentes, offrant ainsi une expérience sur laquelle s'appuyer.
- **La sécurité hydrique est essentielle à l'agriculture, à l'énergie et au bien-être humain. La gestion des zones humides est une stratégie clé.** Les zones humides jouent un rôle essentiel dans la filtration de l'eau douce. Elles occupent une place importante dans la réduction des risques de catastrophe, la séquestration et le stockage de carbone, consolident les moyens de subsistance et créent des espaces réservés à la biodiversité. La coopération et le recours à des approches intégrées sont primordiaux.
- **De la même manière, la biodiversité joue un rôle important en matière de santé,** aussi bien au niveau de l'accès aux médicaments, à un environnement sain (air, eau, etc.) ou à l'alimentation et à la nutrition. Les liens entre l'alimentation, la santé et l'environnement se font plus évidents au niveau local. Si le lien entre santé et biodiversité est établi, il n'est cependant pas suffisamment

« Comment pouvons-nous obtenir une l'intégration de la biodiversité? La Convention sur la diversité biologique est-elle le bon traité pour cela ou avons-nous besoin d'une méthode de travail plus simple ? »

« Comment ces différents secteurs peuvent-ils faire en sorte que les peuples autochtones fassent partie intégrante de la solution et ne soient pas perçus comme un obstacle face au développement ? »

pris en compte, malgré le fait que l'apparition et la propagation de maladies contribuent à éveiller les consciences.

- **Ces liens et ces problématiques ne cesseront de se complexifier à l'avenir**, au fil de la croissance de la population et de l'évolution des modes de consommations liée à l'augmentation des revenus, et alors que nous continuons à œuvrer pour garantir l'alimentation, l'eau et l'énergie nécessaires pour assurer le bien-être humain de manière juste et équitable.
- **Il est important de définir quels sont les leviers du changement, à la fois pour mettre en place des mesures positives et pour réduire l'impact des mesures négatives** (comme le fait de recentrer les incitations aux effets pervers sur des mesures positives pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques). Il existe dans ce contexte des possibilités de faire un usage plus efficace de la culture (telles que les traditions culinaires) et d'apporter des changements.
- **Il est nécessaire de formuler des solutions concrètes pouvant permettre de remplir plusieurs objectifs, en reconnaissant et en impliquant les acteurs clés et en établissant des partenariats pour proposer des solutions communes**. Il existe déjà de nombreuses solutions et de nombreux exemples positifs, mais nous devons trouver le moyen de les mettre en œuvre de façon plus efficace. Cela suppose notamment la mobilisation de secteurs et ministères autres que ceux de l'environnement, en particulier des entreprises.
- **Le changement ne peut s'effectuer qu'avec le développement d'une communication et d'une compréhension réciproques et à travers l'instauration d'un mouvement vers le changement**, afin de laisser place à l'élaboration et à la mise en œuvre d'approches communes. Cela signifie en outre que les questions d'équité, notamment les droits de la personne et l'égalité des sexes, doivent être pleinement prises en compte.

TIRER PARTI DES BONNES PRATIQUES

S'inspirer des expériences passées peut être un excellent moyen de comprendre ce qui est susceptible de fonctionner ou non. La deuxième séance interactive s'est donc penchée sur les enseignements qui ont été tirés, et en particulier les apprentissages ayant trait aux actions, tactiques et approches qui nous placeraient sur la bonne voie pour réaliser la Vision 2050. Celle-ci a pris une dimension hautement participative, les participants eux-mêmes décidant des sujets à aborder et des enseignements à en tirer.

Cette séance s'est déroulée sous la forme de deux tables rondes ouvertes, et les **participants ont été encouragés à alimenter le programme en évoquant les problématiques qu'ils souhaitaient partager** et ainsi contribuer au processus d'apprentissage en commun. L'annexe 3 tente d'établir la liste des nombreuses conversations qui ont été tenues lors des deux tables rondes. À travers l'ensemble des problématiques évoquées, **les participants ont défini les principaux enseignements à tirer**, décrits dans l'annexe 4 et organisés d'après les catégories suivantes. Ils ont également été représentés visuellement à l'aide du nuage de mots ci-dessous. L'annexe 4, en particulier, apportera des informations très utiles aux personnes qui travaillent à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et conformité • Processus participatif, augmentation de l'autonomisation et de la propriété • Au-delà de l'échelon national • Vision, buts et objectifs communs et réalistes | <ul style="list-style-type: none"> • Échanges, partages, autonomisation et apprentissage à l'échelle mondiale • Mise en œuvre, coordination et collaboration • Confiance et communication • Coûts, valeurs, financement et commerce |
|---|---|

Les participants ont essentiellement fait appel à leur intuition pour prendre part aux conversations auxquelles ils pensaient être en mesure d'apporter la meilleure contribution. Chaque animateur de séance a rempli une fiche afin de communiquer le contenu principal et les résultats de la discussion. Des fiches individuelles sont disponibles sur le site Internet de la conférence, à l'adresse suivante : <https://trondheimconference.org/outputs-from-interactive-sessions-and-elements>.



TIRER PARTI DE L'EXPERIENCE ACQUISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

La mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique a permis d'acquérir une riche expérience qui doit nécessairement servir de fondement à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Une part significative de cette expérience sera directement mise à profit dans le cadre du processus établi par la Convention pour élaborer le cadre. Il importera toutefois de veiller à la prise en compte de toutes les contributions pertinentes, y compris celles d'autres processus.

- **Des informations sur le processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sont disponibles sur le site Internet de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à l'adresse suivante : www.cbd.int/post2020. Il est essentiel de veiller à donner aux Parties, ainsi qu'aux autres parties prenantes, l'occasion d'intervenir tout au long du processus. D'ailleurs, une série de consultations a déjà eu lieu. Elles ont donné lieu à un échange nourri de points de vue. Les Parties et d'autres parties prenantes ont également présenté des avis en réponse à un document d'information initial. Une synthèse des avis a récemment été publiée dans le document [CBD/POST2020/PREP1/INF/2](http://www.cbd.int/post2020/prep1/inf/2). Le prochain programme comprendra des réunions du groupe de travail à composition non limitée et des deux organes subsidiaires de la Convention, ainsi qu'un certain nombre de consultations thématiques supplémentaires. Un plan pour le processus sera disponible en juillet⁹, et des informations sur toutes les réunions seront disponibles sur le site Internet de la CDB. Des discussions sont également en cours sur la mobilisation des ressources, le**

⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/doc/c/b115/6ba0/3eed527603a736729a48d53/wg2020-01-04-en.pdf>

renforcement des capacités et la communication, qui seront également à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité à Kunming, en Chine, fin 2020.

- **Dans le cadre de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, il est capital de tenir compte de l'expérience des Parties dans l'interprétation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à utiliser au niveau national.** Le Malawi s'est appuyé sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans le cadre de l'élaboration de ses SPANB (Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique) en 2015. Cependant, le pays reconnaît, rétrospectivement, qu'il n'a pas vraiment évalué à l'époque sa volonté de mettre en œuvre les objectifs et le degré d'ambition réalisable pour le pays. Au nombre des enseignements qui ont été tirés, beaucoup sont spécifiques à la définition et à la mise en œuvre des SPANB, mais ils sont particulièrement pertinents pour l'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : importance de la clarté des objectifs, déploiement d'efforts dans des approches permettant d'obtenir le maximum d'avancées en matière de biodiversité, implication d'autres secteurs dès le début du processus, élaboration de dispositifs institutionnels assurant la mise en œuvre. En outre, il a été reconnu que les éléments suivants sont primordiaux : importance de la mobilisation des ressources et des mécanismes d'analyse et de responsabilisation, nécessité de renforcer les capacités de collecte, de gestion et d'utilisation des données et des informations, y compris les indicateurs et l'analyse de scénarios, ainsi que nécessité d'investir davantage dans la communication et la mise en œuvre.
- **Il est également important de tenir compte des enseignements tirés des processus d'évaluation dont il a été question précédemment et d'examiner les recommandations de la communauté scientifique.** Dans le cadre de l'Évaluation globale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) achevée plus tôt cette année, des conséquences ont été identifiées pour le développement du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, notamment en ce qui concerne les objectifs.¹⁰ Sur la base de ces enseignements, un certain nombre de recommandations ont été formulées relativement à la nécessité d'élaborer des objectifs scientifiques afin de rendre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 plus réaliste. Il s'agit de quantifier les objectifs de manière à les décomposer et ainsi permettre à tous les acteurs d'identifier les actions nécessaires et d'y participer.
- **La capacité d'assurer un suivi de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est essentielle.** Un projet est d'ailleurs en cours pour envisager les options permettant d'améliorer la mesurabilité du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Dans ce contexte, un atelier a été tenu en février 2019 au siège de l'OCDE.¹¹ Les enseignements tirés des tentatives d'utilisation d'indicateurs pour suivre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité biologique ont, notamment, mis en évidence la difficulté de suivre les progrès de manière cohérente et comparable, et confirmé la nécessité d'élaborer dans le même temps les objectifs et les indicateurs. En particulier, l'atelier a mis en évidence l'importance de définir des objectifs SMART supérieurs et les indicateurs associés, et a suggéré d'identifier un ensemble d'indicateurs clés quantifiés, pertinents et comparables d'un pays à l'autre, soutenus par un ensemble élargi d'indicateurs associés qui ne sont pas systématiquement pertinents (couvrant à la fois l'état, la

« Comment la communauté scientifique peut-elle aider les Parties à définir des objectifs SMART et évolutifs afin que nous n'aboutissions pas à des négociations de dernière minute débouchant sur des objectifs non mesurables ? »

¹⁰Le document d'information est disponible à l'adresse suivante : <https://trondheimconference.org/background-documents>

¹¹ Le compte-rendu de l'atelier est disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/Summary-Record-OECD-workshop-The-Post-2020-Biodiversity-Framework-targets-indicators-and-measurability-implications.pdf

pression et la réponse). Dans ce cas, il y aurait des indicateurs pour les conditions propices et éventuellement d'autres indicateurs de processus et de réponse.

- **Il est important de tenir compte de la question de l'équité lors de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.** En avril 2019, une réunion d'experts s'est tenue à New York pour examiner la question de l'égalité des sexes en vue d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 transformateur. Cette réunion d'experts a suggéré que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait être basé sur les droits, inclusif, participatif et fondé sur une approche de genre. Concernant cette dernière caractéristique, les éléments clés comprennent le renforcement des responsabilités des femmes et la promotion de leur participation effective et de leur leadership dans la conservation de la biodiversité, la promotion et la protection des droits des femmes et leur accès aux ressources, l'amélioration et la garantie d'avantages équitables et du bien-être humain. D'autres détails, y compris des exemples de mesures à prendre, figureront dans le compte-rendu de la réunion.¹²

REPENDRE AUX BESOINS DE LA SOCIETE

Des appels répétés ont été lancés en faveur d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin de définir de manière exhaustive les objectifs, les cibles et/ou les jalons en matière de biodiversité, répondant à des besoins économiques et sociétaux élargis. Par conséquent, il est nécessaire de se demander en quoi différentes actions des parties prenantes pourraient contribuer à renforcer l'ambition et comment cela pourrait être encouragé et facilité par un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

- **En juin 2019, un atelier consultatif a été organisé dans le but de renforcer l'appropriation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en s'engageant dans d'autres conventions et processus,** y compris les autres conventions et processus liés à la biodiversité, la Convention de Rio et d'autres conventions et processus intergouvernementaux.¹³ Cet atelier s'est appuyé sur les travaux antérieurs de certaines conventions ayant pour objectif d'harmoniser les stratégies et sur les efforts de promotion de la coopération en matière de mise en œuvre dans le cadre du processus des « synergies ». Les principaux messages que l'atelier a fait passer étaient les suivants. Une propension à s'engager et à assurer un soutien mutuel dans leurs activités respectives ressortait de toutes les conventions. Il s'agissait notamment de la volonté de participer activement au processus de l'après-2020. Toutefois, chaque convention est différente et dispose de son propre cadre juridique indépendant, ce qui limite potentiellement la pleine harmonisation de tous leurs aspects. Cela dit, il existe des possibilités de coordination de la mise en œuvre dans le contexte d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, de renforcement des synergies et de renforcement de la coordination à l'échelon national.

« S'il est important de lier la biodiversité et le changement climatique, un risque existe si nous le faisons **SYSTÉMATIQUEMENT**. La biodiversité n'est pas une simple sous-catégorie du climat ! »

¹² Lorsqu'il sera terminé, le compte-rendu sera disponible à l'adresse suivante : www.cbd.int/conferences/post2020/gender

¹³ Lorsqu'il sera terminé, le compte-rendu sera disponible à l'adresse suivante : www.cbd.int/conferences/post2020/brc-ws-2019-01/documents

- **Au niveau national, il est nécessaire de trouver des solutions pour renforcer la cohérence dans la mise en œuvre des conventions de Rio.** Plus d'un quart de siècle après l'adoption des trois conventions, des discussions sont toujours en cours sur la manière la plus efficace de lutter contre la perte de biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres. Chaque sujet fait l'objet d'une convention, chaque convention possède son organe directeur et son organisme scientifique, de nombreux pays sont parties aux trois conventions, tandis que chaque Partie dispose d'un référent national pour chaque convention. Malgré tout, les conventions ne sont toujours pas mises en œuvre de manière cohérente. Il est absolument nécessaire de promouvoir une forte cohérence en matière de mise en œuvre, notamment au niveau national. C'est d'ailleurs l'objet des efforts actuels déployés par la présidence égyptienne de la Conférence des Parties (COP) de la CDB. L'initiative est destinée à guider et à aider les pays pour qu'ils atteignent, dans une démarche synergique et intégrée, leurs objectifs et engagements au titre des trois Conventions de Rio et de l'Accord de Paris, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- **Il est également important de s'appuyer sur la coopération régionale et sous-régionale et de la consolider.** Souvent, les pays d'une même région et d'une même sous-région se trouvent dans une situation comparable et partagent les réussites, les défis et possibilités d'atteindre les objectifs liés à la biodiversité. Les synergies régionales et sous-régionales contribuent à la définition d'objectifs et d'approches en matière de biodiversité qui prennent mieux en compte les ressources et capacités des pays et qui répondent plus précisément à leurs besoins et objectifs de développement particuliers. Propices à l'inclusion, ces synergies favorisent un engagement plus fort des petits pays et/ou des pays en développement.
- **Ces dernières années, la perception des risques liés à l'environnement s'est considérablement améliorée, ce qui a influencé la façon de penser des dirigeants mondiaux au sein des gouvernements et du secteur privé.** Chaque année, le Forum économique mondial publie un Rapport mondial des risques fondé sur la perception du risque global parmi les décideurs des secteurs public et privé, les universitaires et la société civile. En 2019, sur les huit risques principaux en matière de conséquences et de probabilités, cinq portent sur les risques environnementaux, c'est-à-dire les phénomènes climatiques extrêmes, l'échec de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, les catastrophes naturelles, la perte de biodiversité et la destruction des écosystèmes, ainsi que les catastrophes environnementales d'origine humaine. En outre, on considère que les risques environnementaux interagissent sensiblement avec d'autres risques.
- **Du point de vue des entreprises,¹⁴ les approches actuelles n'assurent pas la durabilité à l'échelle mondiale. Il faut faire plus, sans attendre.** Elles considèrent l'approche traditionnelle comme rigide, marginale et non pertinente, ce qui induit la nécessité d'opter pour une méthode novatrice, évolutive et axée sur les effets. Il est suggéré de passer d'une « mentalité-projet » à une « mentalité-plateforme », ainsi que l'illustre le graphique ci-dessous préparé par le Forum économique mondial.¹⁵ À cet égard, des enseignements peuvent être tirés des plateformes de

« Comment des solutions naturelles peuvent-elles devenir un élément central des programmes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la CDB ? »

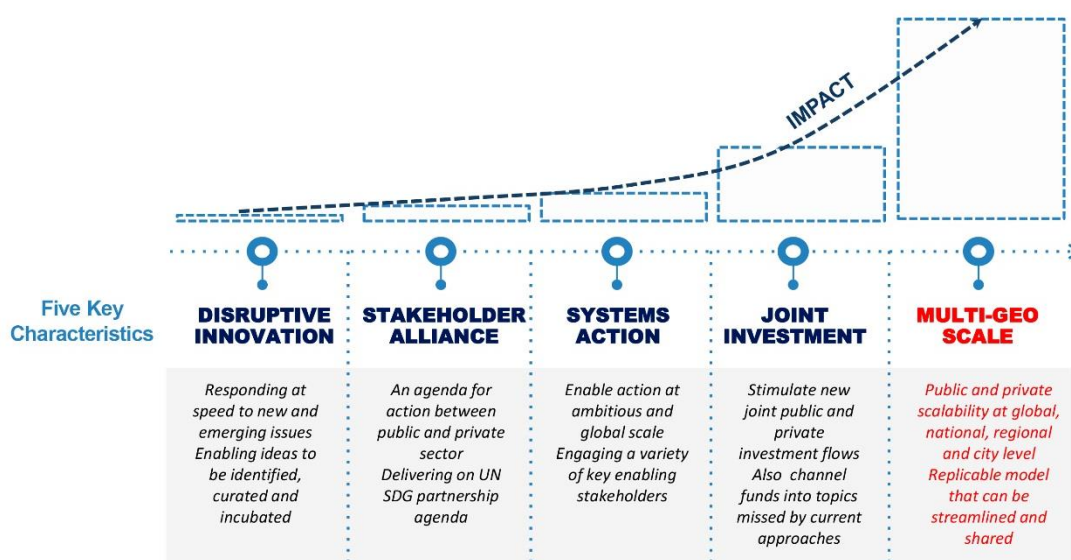
¹⁴ Une note d'information sur les initiatives du secteur privé est disponible à l'adresse suivante :

<https://trondheimconference.org/background-documents>

¹⁵ La présentation est disponible à l'adresse suivante:

https://trondheimconference.org/assets/Files/TC9%20Presentations/04_Akanksha-Khatri_WEF_Presentation_04072019.pdf

partenariat telles que la [Tropical Forest Alliance](#), l'association [Friends of Ocean Action](#), la [Platform for Accelerating the Circular Economy](#), ainsi que le projet Nature Action Agenda.



- **Dans d'autres secteurs existent des stratégies et processus stratégiques caractérisés par des dépendances et des effets liés à la biodiversité. Les interconnexions doivent être prises en compte et l'expérience doit être partagée.** Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat travaille actuellement sur un certain nombre de rapports qui présentent un intérêt direct pour la biodiversité et les services écosystémiques, qui alimenteront le processus climatique. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) étudie également sa stratégie pour la période de l'après-2020. Des possibilités pourraient être recherchées pour assurer l'harmonisation avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le processus volontaire qu'est la SAICM implique toutes les parties prenantes clés et s'attèle également aux enjeux relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques. Destinées à contrôler un certain nombre de polluants majeurs, les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm sont directement liées à la lutte contre la pollution, l'un des principaux facteurs du changement de la biodiversité.

IDENTIFICATION DES ELEMENTS NECESSAIRES A LA CONCRETISATION DE LA VISION 2050 POUR LA BIODIVERSITE

La troisième et dernière séance interactive s'est penchée plus en profondeur sur ce que doit inclure le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin de concrétiser la Vision 2050 pour la biodiversité. Cet enjeu a été abordé dans le contexte suivant : traitement de thématiques méritant une attention particulière, relation avec les objectifs de développement durable (ODD), les protocoles et d'autres conventions, modes d'intégration du changement transformateur au cadre, mise à profit du cadre existant des SPANB et d'autres engagements nationaux, représentation continue des divers points de vue, ainsi que renforcement des communications.

Les différentes consultations menées à ce jour dans le cadre du processus de l'après-2020, ainsi que les communications des Parties et d'autres parties prenantes, ont toutes suggéré des « ingrédients » possibles pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il s'agit notamment des objectifs pour appuyer la réalisation de la Vision 2050 (ou de ses éléments), d'une mission et/ou d'une cible phare, de jalons, d'objectifs et de cibles (fondés sur les résultats et avantages en matière de biodiversité, les facteurs directs et indirects de perte de biodiversité et les conditions propices), d'indicateurs, de moyens de mise en œuvre, ainsi que de responsabilisation, d'analyses et de rapports.

- **Dans tous les processus de prise de décision, il importe de comprendre à la fois les coûts et les avantages, ce qui doit inclure l'entière reconnaissance de tous les coûts environnementaux.** L'investissement d'argent dans des activités essentiellement destructrices pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques trahit une vision à court terme et ne prend pas en compte l'ensemble des faits. Du point de vue économique, il est salutaire de protéger la nature en reconnaissant le caractère vital de cette ressource qui doit être utilisée dans le respect de principes de durabilité. Il appartient aux pays d'envisager des moyens d'y parvenir, quel que soit le niveau des ressources disponibles.
- **Afin de planifier plus efficacement l'utilisation des ressources au niveau national, il est fondamental de bien connaître les ressources disponibles,** la façon d'y accéder et la manière dont elles sont actuellement utilisées. Ces connaissances sont importantes pour remédier aux inefficacités des modes d'investissement actuels des ressources et pour favoriser l'harmonisation entre les secteurs. Un débat ouvert et transparent sur la mobilisation des ressources est incontournable.
- **Les ONG ont un rôle crucial à jouer dans la création d'une force d'action publique et dans la promotion de la participation du public.** Ce faisant, elles jouent également un rôle de premier plan pour promouvoir le développement de la société et des communautés, ainsi que dans la mise en place et le renforcement de la collaboration, notamment par la création de réseaux et de partenariats.
- **Une communication efficace est indispensable pour parvenir à une meilleure compréhension des multiples avantages de la biodiversité et des services écosystémiques.** À cet égard, un certain nombre d'ONG ont pris l'initiative d'explorer la compréhension actuelle de la valeur de la nature et les moyens de l'améliorer. Cette question doit être abordée sous différents angles en impliquant à la fois la société et les entreprises.
- **La méthode la plus efficace consiste à présenter des récits tout en reliant le message à des éléments que les gens comprennent aisément, comme la nourriture dans leur assiette.** Dans la perspective de la conférence de Kunming qui se tiendra en 2020, la communication et l'action devraient s'intensifier, en s'appuyant sur des exemples tels que la série documentaire à succès « Notre planète », diffusée sur Netflix, et les mouvements de groupes activistes tels que Extinction Rebellion.
- **Les entreprises avisées ne nient pas la réalité des problèmes environnementaux et souhaitent prendre des mesures pour réduire leur empreinte et accroître leur contribution.** Les actions nécessaires seront différentes en fonction du type d'entreprise, mais elles comprendront la réduction et la compensation de la consommation de carbone, le passage aux énergies renouvelables, la réinvention de l'emballage, l'annulation des impacts environnementaux des chaînes logistiques, la relocalisation des processus, la promotion de la restauration et la réduction du nombre de déchets. Les chefs d'entreprise veulent s'engager activement dans le développement du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en appelant à un message cohérent et simplifié.
- **Dans de nombreuses régions du monde, les peuples autochtones et les communautés locales sont, ou devraient être, un acteur clé dans la gestion de l'environnement.** Les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC, en anglais) se sont activement penchés sur le rôle qu'ils jouent dans la réalisation des Objectifs d'Aichi. Leurs conclusions sont pertinentes pour l'élaboration et la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : les connaissances traditionnelles sont transversales et permettent d'atteindre tous les objectifs ; le

« Faut-il modifier les Objectifs d'Aichi ? **NON.** Devons-nous les mettre en œuvre ? **OUI.** La transformation réside dans l'**ACTION.** »

soutien aux actions des IPLC peut constituer une approche efficace, car leurs terres détiennent une bonne part de la biodiversité mondiale ; la biodiversité et la diversité culturelle améliorent la résilience aux changements sociaux et environnementaux ; les IPLC sont disposés à collaborer pour soutenir la réalisation. Toutefois, des préoccupations demeurent concernant les violations des droits de l'homme, les questions foncières et les droits des peuples autochtones et des communautés locales en ce qui concerne l'accès aux connaissances autochtones et leur utilisation.

- **La voix de la jeunesse est étonnamment puissante, car on considère de plus en plus que, en l'absence de mesures significatives prises dès maintenant, la jeunesse actuelle vivra dans un monde appauvri.** L'équité intergénérationnelle devient un enjeu fondamental. La jeune génération attend de Kunming, non pas un « effet Paris » (des promesses supplémentaires), mais le net renforcement des efforts de mise en œuvre effective, ainsi que des actes concrets pour s'attaquer aux inégalités et autres enjeux sociaux qui ont une incidence sur la biodiversité.
- **Les jeunes estiment que le changement transformateur exige un recentrage de nos valeurs et principes fondamentaux** afin qu'ils englobent l'équité, la transparence, la responsabilité, la durabilité, l'harmonie, le respect et l'inclusion. Sont également concernées les questions d'équité intergénérationnelle, de consentement préalable, libre et éclairé et d'adoption intégrale des Principes de Rio.¹⁶ La notion de vie en harmonie avec la nature exige l'intégrité des systèmes d'entretien de la vie, des modes de vie durables, une gouvernance, une application et une mise en œuvre efficaces, une participation inclusive et l'équité intergénérationnelle. Les représentants de la jeunesse ont également soulevé les défis suivants dans leur présentation.¹⁷



¹⁶ Les Principes de Rio sont énumérés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992), disponible à l'adresse suivante: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1709riodeclarationeng.pdf>

¹⁷ La présentation est disponible à l'adresse suivante: https://trondheimconference.org/assets/Files/TC9%20Presentations/GYBN_Tronheim.pdf

INCIDENCES DES DEBATS DE LA CONFERENCE SUR LES QUESTIONS INTERSECTORIELLES

Essentiels à la mise en œuvre efficace du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, deux sujets seront également abordés au cours des débats sur l'après-2020 sous forme de points distincts de l'ordre du jour à Kunming, à savoir la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités. Bien que ces questions n'aient pas été au centre des discussions de la Conférence de Trondheim, elles constituent des sujets de préoccupation majeure pour les participants, abordés à maintes reprises tout au long de la conférence. Les messages clés qui en découleront seront donc communiqués à ceux qui travaillent sur ces sujets. Les répercussions des discussions de la conférence sur les besoins futurs en matière de recherche ont également été prises en compte.

Mobilisation des ressources

Sur la base des discussions qui ont eu lieu pendant la conférence, les « notes de synthèse » suivantes relatives à la mobilisation des ressources ont été présentées le dernier jour de la conférence.

- Il faudra redoubler d'efforts pour identifier et mobiliser des ressources issues de sources nationales et d'APD, ainsi que de sources de financement « non traditionnelles », en misant notamment sur la philanthropie et le secteur privé. Cette démarche pourrait tout à fait inclure de nouvelles approches, y compris la réaffectation du budget national et des taxes sur le carbone et l'environnement (comme indiqué précédemment). Cela n'ira toutefois pas sans une meilleure compréhension des valeurs réelles de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques, ainsi que des risques.
- Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en tant que mécanisme financier des Conventions de Rio, a un rôle essentiel à jouer pour accélérer la mise en œuvre du cadre, en s'appuyant sur un long historique d'investissements. Le FEM-7 recherche d'ores et déjà de manière plus systématique les facteurs sous-jacents de la perte de biodiversité, tout en s'efforçant de susciter le changement et de mobiliser des ressources supplémentaires grâce à l'appui du FEM. En outre, le FEM collabore également avec les pays pour étudier les voies de transformation en s'attaquant aux facteurs sous-jacents.
- Cependant, le rythme de dégradation de l'environnement nécessite infiniment plus de ressources. De plus en plus dépendant des ressources naturelles rares, le secteur privé, des grandes entreprises aux agriculteurs individuels, est responsable de 80 % de l'ensemble de l'activité économique. Capable d'innover et de déployer rapidement des solutions durables, il peut s'attaquer aux obstacles non commerciaux et réduire les risques pour favoriser la durabilité, et ce grâce à des partenariats public-privé.

« À qui incombe la responsabilité de placer la mobilisation des ressources au centre de notre programme et pourquoi cela n'est-il pas fait ? »

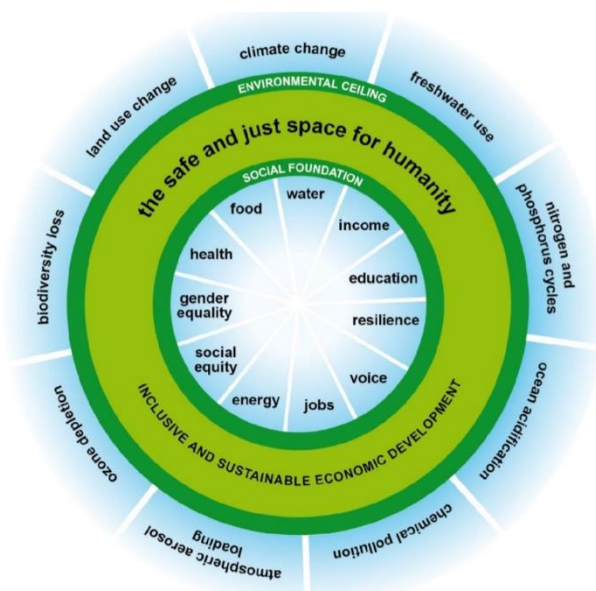
Renforcement des capacités

Les discussions ayant eu lieu lors de la conférence ont permis d'identifier les domaines suivants dans lesquels des capacités sont nécessaires, ce qui implique également, du moins en partie, la nécessité de ressources pour répondre à ces besoins.

- Capacité de s'attaquer aux principales problématiques qui ont une incidence directe sur la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, y compris les activités illégales, ainsi que les répercussions des intérêts de groupes et d'individus particuliers.
- Capacité de s'attaquer aux facteurs sous-jacents du changement, par exemple en harmonisant les dépenses nationales, en supprimant les subventions préjudiciables à l'environnement et en mettant en œuvre des projets d'infrastructure verte, et en transformant les chaînes logistiques.

- Capacité d'identifier et de reproduire les bonnes pratiques, en se fondant sur l'expérience acquise, en renforçant et en élargissant les méthodes connues pour leur efficacité.
- Capacité d'utiliser la technologie pour donner des moyens aux plus faibles, accroître la transparence, mobiliser l'action et demander des comptes aux acteurs impliqués.
- Capacité de communiquer efficacement et de présenter des récits positifs à des fins de promotion de la connaissance et d'adoption des vraies valeurs de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques.
- Capacité d'utiliser efficacement les données, les informations et les connaissances afin d'aborder de manière cohérente la biodiversité, la sécurité alimentaire et hydrique, la séquestration du carbone et les risques de catastrophe.
- Capacité de trouver les ressources nécessaires, y compris en mobilisant des capitaux du secteur privé.
- Capacité de soutenir les plus vulnérables en protégeant les écosystèmes qui leur sont essentiels, en accélérant la restauration des écosystèmes et en gérant les ressources naturelles.

Pour illustrer ce dernier point, le présentateur a utilisé le graphique ci-dessous afin d'identifier les besoins sociétaux et environnementaux essentiels. C'est ce qui ressort des travaux sur « la théorie du donut » pour décrire et tenter de définir « un espace sûr et juste pour l'humanité ».¹⁸



Enfin, la Conférence a mis l'accent sur la base de connaissances permettant d'éclairer l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En définitive, les discussions ont été très pertinentes pour ce qui est de déterminer les futurs besoins potentiels en matière de connaissances.

Besoins en matière de recherche

Sur la base des discussions tenues lors de la conférence, les besoins et défis suivants ont été identifiés à partir des conclusions déjà tirées dans le cadre de l'IPBES et d'autres évaluations.

- Recherche sur l'interdépendance entre la biodiversité et les problématiques de développement, afin de mieux comprendre les liens avec le développement durable, le commerce, la prospérité et le bien-être humain, notamment en traitant la question des inégalités, de mieux communiquer sur ces sujets et d'y répondre.

¹⁸ Voir le Document de discussion d'Oxfam sur « Un espace juste et sûr pour l'humanité », disponible à l'adresse suivante : https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/dp-a-safe-and-just-space-for-humanity-130212-fr_3.pdf

- Recherche sur le développement et la mise en œuvre d'une conservation plus efficace en dehors des zones protégées et « d'autres mesures de conservation efficaces par zone, conduisant à un emploi durable de la biodiversité sur toute la planète, y compris une écologisation plus efficace des villes.
- Orientation vers une recherche multidisciplinaire, transdisciplinaire et interdisciplinaire plus efficace, y compris les sciences sociales et l'engagement de différents secteurs et de différents systèmes de connaissances, afin de mieux comprendre comment réagir efficacement et dans un esprit de coopération mutuelle.
- Recherche destinée à permettre des actions de transformation, y compris sur les conditions propices (telles que la sensibilisation, les données, les connaissances et l'information, ainsi que les solutions de financement) et sur les actions réalisables et viables (afin qu'elles se fondent sur la meilleure base de connaissances disponible).

FAIRE DE LA BIODIVERSITE UNE PRIORITE

Au cours de ces quatre jours d'exposés et de discussions formelles et informelles, un large éventail d'opinions ont été exprimées sur la forme et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que sur les mesures propices à la mise en œuvre de ce cadre. Le message général est le suivant : nous sommes en présence

d'une nécessité impérieuse d'agir pour un large éventail de raisons, mais les mesures prises jusqu'à présent se sont révélées insuffisantes. En conséquence, chacun s'accorde à dire que le cadre mondial

de la biodiversité pour l'après-2020 doit promouvoir et faciliter un changement radical dans l'action sur le terrain pour faire face à la perte de biodiversité et aux perturbations des fonctions et services écosystémiques qui en résultent. Il s'agit là d'un impératif préalable à la concrétisation de notre vision d'une vie en harmonie avec la nature

« Le changement transformateur commence par définir **QUI** doit changer, et non **QUOI**.
Si **JE** change, mes actions changeront également. Le changement transformateur commence avec **MOI**. »

« Excellente conférence. Pas de politique politicienne. Nous nous sommes concentrés sur la biodiversité, et non sur les intérêts. Si nous infusions cet état d'esprit à nos **COP**, nous parlerons en faveur de la biodiversité, et non d'intérêts individuels. »

ANNEXE 1 – SEANCES DE REFLEXION SUR LES PISTES POTENTIELLES POUR CONCRETISER LA VISION 2050

Éducation et communication

- Impliquer l'ensemble de la population ! Communiquer !
- Changement des programmes d'enseignement de toutes les écoles primaires
- Éducation et sensibilisation pour développer l'ambition et renforcer les actions
- Nécessité pour le Forum mondial sur la diversité biologique (GBF) et ses objectifs d'être traduisibles, d'avoir de la valeur et de trouver une résonance auprès des secteurs clés, du public et des jeunes
- Communiquer les compromis et synergies tout en informant le public et les décideurs des possibles visions alternatives de l'avenir
- Nécessité pour le GBF de disposer d'un solide plan de communication dont les termes choisis susciteront l'engagement du secteur public et des secteurs clés
- Clarté et concision
- Développement de nos compétences en communication afin de toucher le cœur des gens et de susciter l'enthousiasme et un sentiment d'urgence
- Intégration au programme d'études officiel, travail plus étroit avec le secteur de l'éducation, modes de communication avec les jeunes et modes de communication des jeunes avec leurs parents, incorporation de la technologie dans le secteur de l'éducation (influence des jeunes sur les parents)
- Innovations en matière de communication et commercialisation des connaissances (y compris scientifiques) sur la nature Comment obtenir une cible simple pour attirer l'attention des gens ? Moyens tangibles et visuels de créer des liens
- Concentrer les cibles et les communications autour de la nature pour les populations : les avantages de la conservation poussent le public et les décideurs à s'engager
- Communication et responsabilisation : Comblent le fossé entre les connaissances scientifiques et l'élaboration des politiques
- Faire de la biodiversité (base de la pyramide) une priorité absolue, comprise par tous
- La diversité des idées et des langages fait partie intégrante de la solution
- Messages sur la conservation
- Nouvelle approche de la communication
- Vision par étapes
- Nécessité d'une plus grande prise de conscience des valeurs de la biodiversité, de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'éducation
- Renforcer la capacité de leadership
- Réseau humain

Transformation des comportements, perceptions et engagements de l'humanité

- Rapprocher les jeunes de la nature
- L'évolution démographique modifie l'équilibre des perceptions de la nature
- Influencer les décideurs, en mettant en avant ceux qui agissent différemment
- Responsabilisation des gouvernements, mais aussi de tous les acteurs
- Montrer les possibilités/options pour les individus
- Modifier le comportement humain
- Ralentissement de la croissance démographique
- Intergénérationnel
- Chaque habitant de la Terre devrait s'investir davantage
- Sacrifice
- Engagement sur un ensemble de principes/valeurs favorisant notre harmonie avec la nature
- Maintien en permanence d'un haut niveau d'ambition

Modification des systèmes alimentaires

- Excellentes denrées locales, diversifiées et partagées !
- Agriculture durable
- Modification des systèmes alimentaires
- Biodiversité vs alimentation
- Systèmes alimentaires durables
- Alimentation durable
- Agriculteurs
- Nourrir les populations sans nuire à l'environnement
- L'alimentation est un bon vecteur de prise en compte systématique de la magie de la nature

Augmentation de la participation et de l'appropriation

- Rapprocher les jeunes de la nature et impliquer les villes, administrations locales et régionales, communautés autochtones et locales, femmes et filles, le secteur privé ainsi que les citoyens à tous les niveaux
- Grand nombre de chemins nécessaires, lesquels doivent être dynamiques
- Transparence, inclusion et participation accrues
- Veiller à ce que le GBF ne soit pas seulement encadré au niveau mondial, mais qu'il soit suffisamment souple pour permettre des actions pertinentes aux niveaux régional et national
- Importance pour le cadre de l'après-2020 d'être ouvert, accessible et disponible pour TOUT LE MONDE
- Créer des partenariats
- Chemin d'équité intergénérationnelle et de justice socio-environnementale
- Chemin fondé sur les droits : Autonomisation des personnes, ascendance, engagement fort des parties prenantes dans la prise de décision, décentralisation
- Autonomisation des peuples de sorte qu'ils puissent et doivent participer à la promotion du changement en faveur de la biodiversité

Accroissement des connaissances

- Le rapport sur les perspectives de la biodiversité de l'ASEAN est un bon modèle pour l'élaboration du cadre de référence du GBF
- Accroissement des connaissances
- Nécessité d'une compréhension commune des diverses composantes de la vision
- Information et recherche sur les seuils afin de pouvoir s'exprimer sur des domaines concurrents, sur l'ampleur du développement nécessaire pour mettre en œuvre les politiques.

Droits, y compris les droits de la personne

- Approche privilégiant les droits de l'homme
- Droits fonciers
- Droits de l'Homme
- Sécurité foncière fiable
- Aborder la situation des défenseurs de la biodiversité et la contribution des femmes en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité

Transition vers une économie verte et développement technologique

- Dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles
- Assurer une transition équitable
- Villes vertes
- Élimination progressive des subventions préjudiciables à l'environnement
- Économie circulaire
- Endiguer les pertes – empêcher la survenance de pratiques nuisibles
- Nature... culture... société (économie comprise)
- Collaboration afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C
- Chemin du développement et de l'investissement/du financement durables
- Moyens de subsistance fondés sur la nature
- Aspects économiques
- Traitement des facteurs déterminants
- Technologies et innovations appropriées et abordables
- En parallèle d'une économie à faible émission de carbone, économie très respectueuse de la nature
- Contrôle du pouvoir des entreprises
- Traiter des répercussions intégrées – commerce durable !
- Renforcer les mécanismes d'incitation (par exemple, pour la restauration de la biodiversité) et réorienter les subventions vers des pratiques durables et une empreinte écologique réduite

Évaluation, étude des risques, comptabilité

- Passer de la valorisation des gains économiques à court terme à la résilience à long terme des systèmes socio-écologiques
- Faut-il établir une réglementation relative à l'« obsolescence programmée » intégrée à de nombreux produits dominant actuellement le marché ?
- Aborder les coûts sociaux et internaliser les coûts environnementaux
- Évaluation des risques
- Comptabilité et transparence des entreprises

- Reconnaissance et récompense des coûts/avantages de l'utilisation de la nature
- Nécessité d'indicateurs permettant la compréhension commune des diverses composantes de la Vision 2050
- Quantifier le coût de l'inaction par opposition au coût de l'action
- Renforcer les mesures de sauvegarde de la biodiversité et les avantages associés de la biodiversité dans les décisions financières
- Recherche de moyens de rendre compte des effets des actions et des politiques sur la perte de biodiversité : responsabilité des décideurs politiques
- Création de systèmes de gestion du capital naturel (base de la pyramide des ODD)
- Évaluations du capital naturel
- Diligence raisonnable dans la compréhension des coûts réels pour l'environnement
- Internalisation des effets
- Rapports intégrés sur les conventions/évaluation et planification pour la terre et la mer

Niveau local/peuples autochtones et communautés locales

- Autonomiser les IPLC et les soutenir en matière de propriété et de droits
- Tirer parti des initiatives locales
- Conservation par les communautés locales
- Intégration des communautés locales et des savoirs traditionnels/pratiques – nous dépendons tous de la biodiversité
- Meilleure reconnaissance des zones protégées communautaires

Transformation de la production et de la consommation

- Chemins vers une consommation/production durable pour tenir compte de la nature dans un monde comptant 9 milliards d'habitants (donc, nécessité de se concentrer sur les régions en développement et les leçons apprises sur les lieux où vivent la plupart des peuples et où se trouve l'essentiel de la biodiversité)
- Quel est l'avenir du commerce ?
- Sécuriser les nouveaux modes de consommation et de production, réduction des ressources non renouvelables, utilisation durable des ressources renouvelables
- Importance de la production et de la consommation, de l'entreprise, du bien-être humain
- Décarbonisation radicale des pays développés grâce à des options moins énergivores et plus efficaces
- Sensibilisation des consommateurs
- Ralentissement de la consommation
- Changement des schémas de production et de consommation
- **Intégration de la biodiversité**
- Donner la priorité aux solutions naturelles, en faire une norme de mesure de toutes les actions pertinentes
- L'alimentation est un bon vecteur pour intégrer la magie de la nature
- Implication intersectorielle et intrasectorielle
- Évaluation des compromis
- Tenir compte de la biodiversité dans les politiques de santé et d'éducation, afin que les pays en développement prennent la biodiversité en compte dans la gestion des inondations et des cyclones
- Synergies entre les décisions économiques et environnementales, harmonisation de toutes les échelles de gouvernance
- Changer la structure du développement, y compris les modes de consommation de la nature
- Guatemala : le gouvernement doit investir dans la lutte contre les moteurs du secteur de l'élevage. Par exemple, établir des liens pour préserver les connaissances et la culture traditionnelles
- Intégrer la biodiversité dans d'autres départements et activités commerciales
- Tisser des liens au sein des secteurs
- Créer/se mettre d'accord sur une base de connaissances et une compréhension communes et intersectorielles de l'état de la biodiversité, y compris le rôle fondamental de la diversité
- Responsabilité en matière d'intégration de la biodiversité et de ses objectifs dans différents secteurs

Bien-être humain

- S'attaquer aux inégalités et à la pauvreté, promouvoir l'égalité (mettre fin à la pauvreté)
- Moyens de subsistance fondés sur la nature et création d'emplois de substitution pour les utilisateurs des terres
- Les peuples constituent le problème... mais ils en sont aussi la solution
- La biodiversité est un facteur de progrès humain : l'encadrer de cette façon pour en faciliter son intégration
- Vision de l'interdépendance sociale
- Définir des jalons pour 2030 en rapport avec la vision 2050, tout en gardant présent à l'esprit que les conditions sociétales qui sous-tendent les actions sont toujours pertinentes : les jalons doivent être adaptables
- La santé humaine dépend de la biodiversité
- Définir le sens d'une vie en harmonie
- Assurer le bien-être des personnes
- Aligner les politiques sociales sur la conservation de la biodiversité

Partage juste et équitable

- Avantages équitables pour tous, femmes et hommes
- Assurer l'équité intergénérationnelle
- Utilisation équitable des ressources
- Accès et partage des avantages : inégalités au cœur de la perte de biodiversité
- Équité

Changements transformateurs

- Penser à l'après-2050 pour faire de la vision 2050 une réalité.
- Définir des objectifs pour 2030 qui serviront de jalons aux chemins dans le cadre de la vision 2050.
- En faire un enjeu économique/de développement (développement durable)
- Vision
- Changements transformateurs : le versant politique
- Résolution simultanée des enjeux liés au développement durable et aux êtres humains
- Changement de systèmes
- Progressivement
- Appuyer une bonne gouvernance

Exploitation et gestion durables de la nature

- Ressources génétiques
- Restaurer : déclencher du positif
- Nécessaire de tenir compte de tous les impacts sur l'environnement, pas seulement du changement climatique.
- Lieux où l'intérêt de la Nature prévaut sur celui de l'humanité.
- Zones protégées renforcées (marines et terrestres)
- Stabiliser ou améliorer aussi bien les services écosystémiques que ce que nous retirons de la nature.
- Approche intégrée de la gestion des ressources naturelles
- Utilisation durable (des espèces sauvages)
- Mieux utiliser la biodiversité
- Aménagement du territoire
- Mettre un terme aux pertes

Cadres politiques, juridiques et de gouvernance et ressources financières

- Financement accru
- Analyse des cadres juridiques et des systèmes de gouvernance
- Intérêt porté aux espèces sauvages de la part des hauts niveaux du gouvernement
- Législation : introduire une mesure sans perte nette pour les procédures d'octroi de permis environnementaux
- Législation relative à un environnement propice
- Cadre juridique et réglementaire plus robuste
- Le ministère de l'environnement doit dresser une liste des priorités en matière d'investissement dans les ressources.
- Accélérer l'application des politiques et pratiques recensées
- Élaborer des solutions politiques précises
- Éliminer/contourner les obstacles institutionnels et différentes approches systémiques
- Instruments juridiques et réglementaires avec application concrète
- Établissement d'instruments économiques et financiers
- Système d'information sociale - éducation et communication
- Tenir compte aussi bien des besoins des êtres humains que de la nature lors de la planification et des engagements

- Améliorer les synergies au sein du système des Nations Unies (exemple actuel des déchets marins)

Suivi, communication et conformité

- Comment aider les négociateurs à choisir des objectifs clairs et SMART
- Objectifs pour 2030 vs vision 2050 – jalons quantifiables avec objectifs et indicateurs mesurables, dont la mise en œuvre est souple à l'échelle régionale et nationale.
- Amélioration du suivi, de la communication et de la conformité

Enseignements et solutions

- S'axer davantage sur les enseignements à tirer et les solutions du monde en voie de développement.
- Enseignements tirés d'autres AME et des ODD : nécessaire d'élaborer des chemins avec des réussites/résultats rapides tout en gardant la vision à long terme à l'esprit.
- Approche holistique
- Action
- Solutions naturelles

- Trouver des thèmes qui mobilisent
- Approche intégrée de la gestion des ressources naturelles

- Objectifs SMART et cadre simple axé sur les facteurs de perte
- Axer le GBF autour des mots-clés de la vision : objectifs centrés sur la valeur, la conservation, la restauration, l'utilisation raisonnée avec des indicateurs de suivi.
- Évaluation des politiques
- Mécanisme de conformité

- L'inversion de la courbe d'ici à 2030 est un concept qui ressemble à ce que nous avons essayé avec le programme 2011-2020 – pouvons-nous en tirer des enseignements pour améliorer le GBF et dresser un plan de route intelligent jusqu'à 2050 ?
- Adaptation et atténuation (de la perte de biodiversité ainsi que du changement climatique)

ANNEXE 2 – SCENARIOS POUR DECRIRE LES CHEMINS POSSIBLES

Systèmes financiers et intégration des valeurs

Gestion du capital naturel : faire du capital naturel la base RÉELLE de la pyramide. Mettre en place un système où notre capital naturel est pris en compte et géré de manière durable par tous les secteurs. Faire appel à des experts (et des secteurs) financiers et environnementaux afin d'élaborer des systèmes de comptabilisation et de gestion. La comptabilisation du capital naturel est essentielle pour avoir un impact sur les schémas de production et de consommation qui déterminent les changements relatifs à l'utilisation des terres. Élaborer des normes pour les méthodes d'évaluation. Intégration avec les systèmes financiers afin de faire changer les comportements et d'assurer la pérennité et la résilience des écosystèmes ainsi que les avantages fournis par l'environnement à l'échelle mondiale. Impact positif net (> 0) sur la biodiversité (des facteurs négatifs indirects deviennent positifs directs) en offrant des avantages AVANT les coûts – il faut des mesures bancaires d'atténuation à long terme (espèces-écosystèmes-génétique) ; des objectifs pour les secteurs et les parties prenantes ; tenir compte des répercussions commerciales représentées ; réseaux ; reconnaître les valeurs intrinsèques.

Gain net : réglementation des critères en matière de gain net d'habitat (étendue et qualité) de la part des pays, dans leur évaluation sur les répercussions environnementales et les procédures d'octroi de permis environnementaux. En d'autres termes, les entreprises devront restaurer l'habitat et non se limiter à la seule compensation des éventuelles répercussions de leurs projets sur l'habitat en question.

Partage équitable : bien-être équitable pour tous, tout en pérennisant l'intégrité de tous les écosystèmes. Pour cela, il convient d'exploiter le plein potentiel des zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone en assurant les droits des communautés autochtones et locales afin de réduire la pression sur les terres et les océans en s'attaquant aux pratiques de surconsommation et de production non durables par l'élimination totale des subventions aux effets pervers et la mise en œuvre de mécanismes et réglementations financiers pour cesser d'encourager les activités néfastes. Responsabilisation des consommateurs dans leurs choix grâce aux répercussions environnementales des biens et des services, qui se reportent sur les produits.

Évaluation intégrée de l'utilisation des terres et de l'eau : pour atteindre de nombreux objectifs relatifs à l'économie, à la société, à l'environnement et au climat. À l'aide d'outils d'évaluation intégrés pour mettre en œuvre des cadres de gouvernance fondés sur la classification des terres. Ces outils montrent l'ensemble des coûts et des avantages de la production et de la conservation.

Intégration de la valeur de la biodiversité : pour faire de la Vision 2050 une réalité, prendre systématiquement en compte la valeur de la biodiversité dans les programmes et politiques de développement à l'échelon national, régional et local. L'intégration peut se matérialiser par la revitalisation des connaissances autochtones, une évaluation économique, la sensibilisation de toutes les parties prenantes.

Communication, sensibilisation et changement des mentalités

Sensibilisation : La « sensibilisation » doit être l'un des piliers de la vision : à l'horizon 2050, la majorité de la société aura compris les concepts liés à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité, ainsi que ses avantages pour l'économie et la qualité de vie. Pour cela, il faut :

- Augmenter le rendement de la production afin de réduire l'empreinte écologique ;
- Diminuer le gaspillage alimentaire en adoptant des solutions dotées d'une technologie accessible afin de réduire les pertes • Rendre le système de distribution alimentaire plus efficace afin de réduire son empreinte écologique et d'augmenter son équité.
- Atténuer les différentes répercussions néfastes du commerce sur la perte de biodiversité.
- Éliminer les incitations aux effets pervers (subventions et barrières commerciales).
- Créer des systèmes de production et de consommation alimentaires davantage axés sur l'échelle régionale, afin de réduire l'empreinte écologique. Ces mesures imposent de mobiliser et de sensibiliser le grand public (aux impacts d'un système inefficace de production/consommation alimentaire sur la biodiversité et aux choix qui sont à l'origine des actions citées).

Ces actions doivent faire l'objet de mesures d'incitation, par exemple faire payer les externalités négatives du gaspillage lié aux systèmes de production/consommation alimentaires afin d'encourager ceux qui maximisent la qualité et l'accessibilité et minimisent l'impact sur la biodiversité et les coûts.

Changement de paradigme : résultats à atteindre pour concrétiser la vision 2050 : redéfinir le bien-être selon un nouvel ensemble de valeurs, amalgamer les nouvelles connaissances et les solutions traditionnelles, défendre la cohérence politique, faire appel à des solutions naturelles et adopter une production d'énergie équitable et durable.

La nature au service du développement, grâce aux communautés

Communauté : les peuples autochtones et les communautés locales disposent d'assez d'incitations (de toutes sortes) pour gérer leurs terres/océans et les espèces sauvages de façon durable. Fonctionne en augmentant la reconnaissance et le soutien aux zones conservées par la communauté, en intégrant les connaissances traditionnelles et scientifiques ; les mécanismes de marché et autres incitations qui étayent les avantages locaux ; la gouvernance équitable.

La nature au service du développement : donner aux populations autochtones et communautés locales la capacité de mettre en œuvre des solutions et des approches intégrées fondées sur la nature pour gérer les ressources naturelles, afin de parvenir à un développement durable. Le chemin qui place la nature au service du développement reconnaît les nombreux avantages et la valeur de la biodiversité et s'appuie pour améliorer et faire progresser des moyens d'existence durables pour tous, et atteindre les ODD.

Chemin « Bijomal ru chi chooch » : pour atteindre la Vision 2050, reconnaître et protéger les systèmes de propriété foncière autochtones qui ont fait leurs preuves en matière de conservation de la biodiversité. Les gardiens autochtones des terres ont une relation filiale avec la nature ; autonomisation pour transférer les connaissances écologiques sacrées.

La nature pour les populations : lier le financement du développement à des solutions fondées sur la conservation de la biodiversité et de la nature pour faire face au changement climatique. Veiller à ce que la sécurité alimentaire et la santé des populations soient intégrées à la biodiversité.

Solutions durables adaptées à l'échelle locale : faciliter des approches ascendantes de la conservation de la biodiversité, et répondre aux priorités/besoins de développement des populations. « Adapté localement » S'appuie sur l'expertise, la culture et les connaissances traditionnelles locales. Processus lent mais avec une forte implication des parties prenantes.

Prise de décisions fondées sur des données probantes

Prise de décisions fondées sur des données scientifiques : rendre les politiques scientifiques pertinentes et intelligibles pour les décideurs. Les scientifiques doivent sortir de leur zone de confort et transmettre des informations claires et pertinentes aux politiques et à la société. Les décideurs et les scientifiques doivent être responsables face à la société.

Intégration de la biodiversité et collaboration intersectorielle

Chemin « Sortons de là ! » : nous devons sortir du secteur de l'environnement pour parler aux fournisseurs et aux utilisateurs finaux afin de créer une chaîne logistique plus durable. Nous impliquerons les agences gouvernementales et les entreprises, partagerons des informations sur les pratiques durables pour les matériaux bruts afin de mettre en œuvre des pratiques plus durables.

Intégration de la biodiversité : la pérennité de l'intégrité de la biodiversité/des systèmes nécessaire à la vie est intégrée à tous les secteurs par les moyens suivants :

- communication, éducation et sensibilisation pour améliorer la sensibilisation et la volonté politique chez le grand public et les gouvernements.
- Dialogue entre différents secteurs : parler de la façon dont chaque secteur influence et bénéficie de la biodiversité, établir des rôles et des responsabilités pour chacun.
- Faire de l'intégrité de la biodiversité/biosphère une priorité nationale à long terme avec des directives pour chaque ministère/secteur.

Production et consommation durables

Utilisation durable : inclure la production/consommation durables – **intégration intersectorielle de la biodiversité** . Grâce à : utilisation durable des terres, des océans et des ressources naturelles (espèces) – personnalisation de l'utilisation durable des populations autochtones et communautés locales – valeur véritable et coûts véritables : intégrer les coûts (coûts sociaux et environnementaux).

Chemin « Allons manger ensemble » : (système durable de consommation et de production alimentaires pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité). Pourquoi : l'alimentation fait partie du quotidien de chacun, mais concerne aussi le changement climatique, la biodiversité, l'énergie et la qualité de vie.

L'alimentation s'inscrit dans le cycle de la nature. À l'horizon 2050, les systèmes de production et de consommation alimentaires devront reposer sur des principes de limitation de l'empreinte écologique et du gaspillage ainsi que d'efficacité et d'équité de la distribution. Pour y parvenir, nous devons réduire de 25 % l'empreinte écologique de la production et de la consommation alimentaires d'ici à 2030, puis de 50 % à l'horizon 2050.

Pas de gaspillage alimentaire : soulager la nature en éliminant le gaspillage alimentaire sur l'ensemble de la chaîne logistique, en investissant en faveur du marketing et des infrastructures de stockage et en intégrant les coûts sociaux et environnementaux. En parallèle, cela aidera à aborder certains éléments des politiques d'atténuation du changement climatique. Régimes alimentaires sains + nutritifs issus de systèmes alimentaires durables en changeant les attitudes + comportements par le biais du marketing + innovations politiques, et en passant de subventions aux effets pervers à des subventions écologiques, ce qui réduirait aussi le gaspillage.

Systèmes de gouvernance intégrés – Politique d'action

Action intégrée : une approche commune pour prendre des décisions sur la biodiversité, le climat, la sécurité alimentaire et d'autres ODD ; tenter de les aborder séparément ne fonctionnera pas. L'approche commune permet de mieux comprendre conjointement les synergies et les compromis. Stratégies intégrées entre tous les secteurs et à tous les niveaux.

Donner aux politiciens les moyens de gérer la biodiversité de façon durable : mettre en avant la contribution de la biodiversité au bien-être de la société. Autonomiser les communautés locales, créer des emplois écologiques, donner une valeur ajoutée à la biodiversité, gérer les conflits d'intérêts concernant l'utilisation des terres.

Intégration de la biodiversité, gouvernance et ambition : pour parvenir à une autonomisation nationale à travers la création de réseaux humains, pour être à la hauteur des ambitions afin d'atteindre les cibles nationales.

Intégration de la biodiversité par des systèmes nationaux de gouvernance : construire des ensembles de messages sur mesure pour : Sensibiliser le public afin d'influencer les décisions du gouvernement ; éclairer les décisions du gouvernement pour que le changement vienne de l'intérieur. Cela contribuera à influencer les cadres politiques et les enveloppes budgétaires. Transformer les systèmes agro-alimentaires en les amenant vers une production respectueuse de la nature à travers une réforme urgente et fondamentale des subventions ; en multipliant les incitations respectueuses de la nature et les réglementations plus intelligentes ; en rendant la chaîne logistique plus transparente et en donnant aux populations des informations crédibles sur l'impact environnemental de leurs choix alimentaires.

Gestion de la nature en la plaçant au centre du débat

Protéger ce qui compte : créer des zones protégées ambitieuses qui serviront de « banque » pour la nature et les populations. Maximiser la valeur en tenant compte simultanément des objectifs économiques et des objectifs relatifs aux écosystèmes/à la biodiversité. Pour cela, élaborer des programmes basés sur les risques d'irréversibilité ; des modèles économiques biophysiques de précision ; des données et des statistiques.

Faire de la nature une priorité : en donnant aux populations des alternatives positives pour parvenir à un développement durable d'un point de vue écologique, social et économique, qui protège et conserve ce qui reste et laisse la nature se remettre pour elle et au bénéfice de tous.

« Écovilles » : maximiser les zones naturelles dans les villes et aux alentours ; minimiser l'empreinte écologique urbaine ; les populations comprennent leur lien avec la nature et les populations rurales ; pour les villes, institutionnaliser les solutions naturelles.

Pas de perte nette de biodiversité : restaurer et assurer la pérennité des services écosystémiques, des habitats et des espèces au bénéfice des populations et de la planète – assurer un meilleur suivi des impacts sur la biodiversité – renforcer les zones protégées – mettre en œuvre la neutralité des terres à tous les niveaux pertinents, notamment au niveau des grands écosystèmes.

Approche fondée sur les écosystèmes : d'après les principes de l'approche des écosystèmes, la gestion repose sur des connaissances, reste dans les limites saines de l'écosystème, est inclusive et implique une participation locale aux décisions et à une gestion adaptative.

Innovation et diversification

Chemin de l'innovation pour 2050 : création d'emplois et croissance économique sans exploitation de la nature – impose un « secteur vert » compétitif et des chances équitables – impose l'attention politique de nos dirigeants – impose de surmonter les inégalités de richesses suite à la croissance.

Chemin du changement de l'utilisation diversifiée des terres : (Burundi) : sources alternatives de bois de chauffage qui génèrent des revenus et améliorent la santé des communautés locales par l'intermédiaire de technologies accessibles localement, et de pratiques agricoles et agro-forestières durables intensifiées.

ANNEXE 3 – LISTE DE CONVERSATIONS LORS DES DEUX TABLES RONDES OUVERTES

1. Gouvernance mondiale, nationale, locale.
2. Discussion sur l'accès et le partage des avantages (ABS) ainsi que sur les moyens d'avancer.
3. Des pays précis avec des contextes précis.
4. Contribution de la biodiversité en faveur des populations.
5. Coordination des États membres de l'ASEAN pour une action concertée.
6. Objectifs d'aménagement du territoire : qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? Et pour la suite ?
7. Systèmes de propriété foncière et conservation de la biodiversité : conséquences, implications, synergies.
8. Intégration de la biodiversité – héritage culturel pour renforcer la mobilisation des parties prenantes – ce qui fonctionne ou non.
9. Développement à grande échelle : partenariats pertinents avec les peuples autochtones et les femmes dans le cadre pour l'après-2020.
10. Données NatureMap pour les lois sur la gestion de l'utilisation des terres (par ex. redlining écologique).
11. Système des dossiers de la convention de Berne : présentation et discussion sur les modalités de son utilisation.
12. Comment transmettre aux pays développés la responsabilité de la sauvegarde de la biodiversité dans les pays en voie de développement.
13. Conservation des espèces à travers un processus participatif axé sur les espèces visées et non-visées.
14. Réseautage avec des gestionnaires pour mettre en œuvre les aspects qualitatifs de l'objectif 11 d'Aichi dans la Méditerranée et l'Atlantique.
15. Réseaux.
16. Analyse volontaire de la CDB par des pairs, expérience au Monténégro et au Sri Lanka et plus généralement, mécanismes d'analyse.
17. Analyse volontaire par les pairs : analyse de la mise en œuvre.
18. Communautés locales pour sauver la biodiversité au niveau local.
19. Espèces invasives : les gérer en les exploitant.
20. Mise en œuvre de l'objectif 18 d'Aichi : connaissances traditionnelles, utilisation coutumière durable, environnement propice.
21. Chaînes logistiques.
22. Climat et biodiversité : importance des actions des communautés locales et des peuples autochtones.
23. Gouvernance marine hors de la juridiction nationale.
24. Réseaux et parties prenantes pour lancer Act4Nature.

Des copies des notes prises au cours de ces conversations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://trondheimconference.org/outputs-from-interactive-sessions-and-elements>

ANNEXE 4 – ENSEIGNEMENTS TIRES DES TABLES RONDES OUVERTES

Suivi et conformité

- Contrats en matière d'ABS assurant des avantages concrets.
- Mécanismes pour assurer la conformité et la mise en œuvre en continu – aussi pour que le secteur privé (pas seulement tous les 4 ans) assure un bon résultat en matière de conservation par l'intermédiaire d'un contrôle social.
- Développer à plus grande échelle et renforcer l'analyse volontaire par les pairs pour identifier les changements nécessaires (à confirmer : association avec le nouvel outil fondé sur l'analyse volontaire à tester par l'Organe subsidiaire chargé de l'application).
- Outils pour suivre l'empreinte écologique des particuliers afin d'orienter les choix de consommation.

Processus participatif, augmentation de l'autonomisation et de la propriété

- Changer la façon de penser des bureaucrates, élaborer des politiques par l'intermédiaire de différentes consultations publiques, cogérer, développer et éduquer les populations locales, définir des directives pour améliorer les actions des communautés locales, donner une valeur concrète à la biodiversité et aux services écosystémiques, accroître la motivation et améliorer l'état d'esprit des communautés locales.
- Déséquilibre des relations de pouvoir au niveau décisionnel ? Besoin d'actions pour donner de l'autonomie. Lois sur l'égalité des sexes ? Doivent être naturelles/automatiques.
- Faire comprendre aux communautés locales l'importance du changement climatique et les liens avec le développement.
- Mieux faire comprendre la question aux communautés locales pour qu'elles fassent partie de la solution.
- Intégrer les connaissances et la vision globale de l'environnement des peuples autochtones à la planification sur le climat à l'échelon national.
- Les habitants autour des zones protégées doivent pouvoir retirer des avantages concrets de leur cohabitation avec des espèces sauvages.
- Impliquer les habitants dans la sélection des zones protégées pour limiter les conflits. Sans un système efficace de propriété foncière, la conservation ne peut pas fonctionner.
- Impliquer les habitants dans la sélection des zones protégées pour limiter les conflits. Sans un système efficace de propriété foncière (droits fonciers formels), la conservation ne peut pas fonctionner.
- Cogestion avec les populations locales (élites) dans les prises de décisions, car c'est à la société civile et aux communautés locales que reviennent la responsabilité de la conservation.
- Directives pour améliorer le rôle des communautés locales.
- Quand les populations « possèdent » les ressources, elles les gèrent mieux, ce qui améliore aussi la résolution des conflits.
- Motivation et état d'esprit.
- Inclure le secteur économique privé et le milieu universitaire et intégrer le secteur privé à la solution.
- Le débat sur le système de dossiers de la Convention de Berne a montré que le dialogue sur la mise en œuvre et un mécanisme de conformité peuvent améliorer l'application de la CDB. Cela doit inclure des recommandations approuvées qui reposent sur des preuves scientifiques, à suivre régulièrement de manière participative.
- Déterminer qui en profite, et dans quelle mesure.
- Donner plus de pouvoir aux mécanismes existants.
- Coopération intersectorielle entre des parties prenantes aux intérêts différents.
- Plus grande mobilisation des jeunes dans les efforts de conservation.
- Rassembler les parties prenantes pour assurer un commerce juste et équitable.
- Participation collective ciblée.

Au-delà de l'échelon national

- Gouvernance marine en dehors de la juridiction nationale – quel mécanisme peut offrir des résultats ? La forme doit suivre la fonction. Aller de l'avant : identifier les aspirations communes et les besoins de coordination – s'en servir pour instaurer un climat de confiance. Si on évite les querelles liées au territoire, on peut avancer et obtenir des résultats.

- Le cadre régional de coopération joue un rôle important du fait de son niveau intermédiaire, plus adapté à la résolution des problèmes, de l'échelle nationale à l'échelle mondiale.
- Le cadre régional de coopération optimise les ressources disponibles en complétant les programmes et les actions.
- Les mécanismes régionaux sont importants pour les solutions régionales.
- Pour cela, nous devons nous appuyer davantage sur le biome de l'écosystème que sur le pays.
- Cela montre la contribution pertinente du travail à l'échelon régional avec les professionnels du secteur, afin de combler l'écart entre les politiques internationales et les actions nationales.
- Certains changements sont nécessaires pour promouvoir la coopération régionale et transfrontière ainsi que le réseautage pour la conservation de certains habitats et certaines espèces (surtout migratrices), en mettant l'accent sur le réseau écologique.
- Le réseau écologique doit faire partie de tous les objectifs liés aux zones protégées et à d'autres mesures de conservation efficaces par zone.
- Promotion d'un langage et de pratiques communes chez les communautés de gestionnaires à l'échelon régional (Méditerranée) ou à plus grande échelle (Atlantique).

Vision, buts et objectifs communs et réalistes

- Planification intégrée.
- Solutions naturelles.
- Prêter attention à la relation entre les droits de propriété, l'agriculture et la conservation/développer des cadres pertinents pour résoudre cette question, l'absence de systèmes efficaces de propriété foncière ralentit les actions de conservation, inclure les populations autochtones et communautés locales dans la sélection/l'agrandissement des zones protégées.
- Contribuer à identifier l'intérêt des entreprises envers l'engagement volontaire en faveur de l'intégration de la biodiversité
- Intérêt envers des actions collectives plutôt qu'individuelles, choix moins risqué et plus facile pour plus d'ambition.
- Le soutien du gouvernement est un stimulus très utile pour adopter un engagement volontaire.
- Les domaines politiques doivent être au centre des objectifs (réalistes).
- Les domaines politiques doivent être : (a) assez précis pour pouvoir quantifier les avancées et (b) assez vastes pour être pertinents pour la plupart des pays.
- Changements transformateurs pour l'après-2020.
- Contribution du Protocole de Nagoya/de l'ABS aux deux objectifs – tenir compte de la conservation et de l'utilisation durable.
- Des séquences numériques d'informations sur les ressources génétiques doivent être incluses, technologie qui a des implications sur l'ABS.
- Identification des leviers les plus hauts placés.
- Éthiopie : la gestion des espèces invasives doit être au cœur du cadre pour l'après-2020.
- Développement futur – modèle de gestion fondé sur l'écosystème.
- Nous devons augmenter le % ciblé.
- Nous devons éviter les désaccords sur l'utilisation durable et les zones protégées.
- Nous devons inclure des effets de télé-couplage.
- Des discussions financières doivent avoir lieu parallèlement aux décisions politiques.
- Les objectifs d'aménagement du territoire doivent être considérés à l'aune de l'ensemble des objectifs.
- Les objectifs audacieux doivent être faciles à communiquer.
- Nous devons axer l'objectif 11 d'Aichi sur le résultat souhaité.
- Nous avons besoin de mettre en place des mécanismes et une gestion des zones côtières fondée sur ces mécanismes.
- Besoin de prêter plus d'attention à la relation entre les droits de propriété et les terres agricoles, car ceux-ci sont largement ignorés.
- Investir dans l'amélioration des compétences et des capacités des gestionnaires de zones protégées à partir d'échanges pratiques.
- S'appuyer sur les processus pour les zones marines écologiquement et biologiquement importantes (EBSA)
- Identifier les aspirations conjointes/communes, besoin de coordination et de confiance.

- La forme suit la fonction.
- Une vision, pas seulement des objectifs et des buts. Quels éléments ? Qui doit définir les objectifs ? --> question des processus
- Besoin de signaler les engagements d'une manière ou d'une autre
- Avons-nous besoin de sessions régulières/sensibilisation aux questions de genre
- Besoins à adapter à l'échelle mondiale et locale
- Laisser assez de marge pour une meilleure utilisation des % et modalités de la contribution
- Lien – changement climatique – eau
- Trouver des façons d'illustrer les liens avec les populations : une condition au changement

Échanges, partages, autonomisation et apprentissage à l'échelle mondiale

- Partager les recherches à l'échelle mondiale et renforcer les capacités de différents secteurs
- Améliorer les ressources humaines par ex. à travers l'éducation
- Les pays ont besoin de données et de politiques pour la planification de l'utilisation des terres à travers les services écosystémiques, l'agriculture, etc.
- Étude à lancer pour en savoir plus sur les bonnes pratiques (succès et obstacles).
- L'approche de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) a été couronnée de succès/mise en œuvre réussie.
- Les décisions doivent reposer sur des connaissances à jour.
- Valeur des échanges avec des pairs et de l'amélioration des méthodologies ensemble
- La discussion fructueuse a aidé à en apprendre plus sur des expériences comparables dans des lieux éloignés (comme l'Afrique avec les Îles Cook) mais aussi à partager des expériences et des obstacles rencontrés lors d'initiatives similaires.
- Act4Nature est en accès libre, peut être adapté à tous les pays avec un groupe de parties prenantes : entreprises, ONG, gouvernements et scientifiques.

Mise en œuvre, coordination et collaboration

- La façon de penser des bureaucrates est en train de changer.
- Coopération intersectorielle chez les parties prenantes avec différents intérêts
- Législation et avantages pour l'économie grâce à
- Adoption et mise en œuvre nationales
- Technologies contemporaines (télétection, aménagement du territoire)
- Engagement pour la mise en œuvre de l'ABS (engagements relatifs aux ressources)
- Coopération avec les institutions financières et les organes régulateurs à l'échelle nationale + dans les pays où ont lieu les investissements
- Les technologies doivent faire l'objet d'innovations et de communications.
- Prise en compte systématique du travail avec les secteurs
- Veiller à ce que les débats nationaux aient la priorité.
- Garantir une finance locale durable
- Institutionnalisation des populations autochtones/prise en compte systématique = peu d'action par ex. ODD Écart entre article 8j + mise en œuvre pratique Peut-être besoin d'ajouter quelque chose au cadre pour l'après-2020 afin de combler cet écart.

Confiance et communication

- Remplacer « prise en compte systématique » par « développement durable », mettre l'accent sur l'alimentation, les systèmes énergétiques (changements à prévoir)
- Traduction des Objectifs d'Aichi dans le langage des entreprises – les rendre plus concrets
- Les défis à venir impliquent de créer des liens entre les processus et les mécanismes existants. La coordination est essentielle. Important de créer des plateformes de dialogue, pour créer la confiance nécessaire à la résolution des conflits d'intérêts qui surviendront dans une période de changement.
- Le mécanisme montre l'utilité du dialogue.
- Éviter les querelles liées aux territoires et les clivages. Beaucoup de « problèmes de confiance »
- Connaissances du public sur
- La sensibilisation des consommateurs est essentielle – les traiter comme des actionnaires.

Coûts, valeurs, financement et commerce

- Investissements nécessaires pour évaluer les
- Proposition de valeur pour la nature/comment rediriger les subventions
- Étudier plus concrètement la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques.
- Calculer le coût des dommages (évaluation des risques, gestion des risques)
- Revenu faible vs pertes (pas de valeur d'action)
- Intégrer les coûts (environnementaux + sociaux)
- La sensibilité des consommateurs est essentielle au succès et à l'implication des entreprises.
- Obstacle : fuites (en cas de moratoire)
- Travail sur les consommateurs/chaîne logistique
- Plaque tournante commerciale : comment rendre le commerce plus convivial
- Conservation durable grâce à des levées de fonds et au soutien du gouvernement, ainsi qu'à des interventions de développement et à l'optimisation des ressources.

ANNEXE 5 – CE QUE LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020 DOIT ABORDER

VISION ET MISSION, UNE QUESTION : « POURQUOI ? »

(Re-)créer le lien entre les populations et la nature

- Nous devons restaurer le lien entre l'humanité et la Terre. Nous devons nous affranchir du jargon académique et communiquer avec la population. Sans nature, la vie est impossible sur Terre. Nous faisons partie intégrante de la biosphère. Nous sommes unis par la vie, au bout du compte, la vie est au centre de toutes les préoccupations.
- Ramener la nature en ville, ramener les populations à la chaîne du vivant. L'humanité et la nature ne sont pas indépendantes l'une de l'autre : nous devons bien mieux comprendre les connaissances autochtones, nous devons saisir différentes façons de comprendre la nature. Nous devons aussi préserver les différents langages, qui sont autant de façons de comprendre la réalité.
- Unis par la vie, tous les êtres sont liés et indissociables dans la chaîne du vivant. Chaque espèce crée ses propres conditions de vie. Vivre en harmonie est un concept séduisant car il fait appel à l'émotion. Créature de la Terre.
- Notre vie, notre nature, notre culture.
- Se rapprocher de son être intérieur pour se connecter au monde extérieur. Auto-observation

Une approche inclusive et holistique est nécessaire

- Pour vivre en harmonie avec la nature, qui devons-nous être ? Redevenir des créatures de la Terre, qui lui appartiennent. Nous avons pris possession de la nature, mais la nature prend désormais possession de nous. Nous devons adopter une approche différente, double, qui allie approche réductionniste (avec évaluation des écosystèmes) et approche de processus (ou holistique), dans laquelle la nature et la culture font partie du même concept.

Comment mobiliser/engager les parties prenantes

- Parties prenantes, comment s'organisent-elles, dans quel contexte ? Ce contexte est-il authentique ? Différents collectifs qui doivent mobiliser les parties prenantes et chercher des liens.

Une Vision 2050 flexible/capable de s'adapter

- La Vision 2050 ne doit pas être gravée dans le marbre : elle doit être flexible car le futur est imprévisible, et se crée à chaque instant. L'avenir est conditionné par les actions présentes. Nous avons peut-être besoin de principes de cogestion adaptatifs.

Santé et nature

- Vie saine, déclassements sains

Solution naturelle

- Solution naturelle pour les besoins humains essentiels. Défendre une solution naturelle, en mobilisant un ensemble varié de partenaires. Ramener l'exclusivité, la vraie démocratie

Reconnaître les cultures et les connaissances autochtones

- Investir en faveur des cultures et des connaissances autochtones, nous devons les préserver et davantage les intégrer à la création de notre vision. Inverser la courbe n'est peut-être pas la stratégie la plus fédératrice, car elle n'a pas eu beaucoup de succès jusqu'à présent, mais en effet.

La Vision 2050 reste pertinente

- 2050 Vivre en harmonie avec la nature – reste pertinente.
- Vision 2050 : moins s'attacher à inverser la courbe pour ne pas compromettre l'inversion de la courbe.

Propositions pour une mission 2030/2040 actualisée

- Mission pour 2030 : veiller à l'absence de pertes nettes de biodiversité et de services écosystémiques afin d'assurer des avantages essentiels à tous – restauration de certains écosystèmes dégradés – partage équitable de la plupart des ressources génétiques – évaluation et conservation des écosystèmes – diminution du taux d'extinction des espèces.
- Mission pour 2030 : veiller à l'absence de pertes nettes de biodiversité et de services écosystémiques afin d'assurer des avantages essentiels à tous.
- Mission pour 2040 : d'ici à 2040, gain net de biodiversité et de services écosystémiques – évaluation, conservation, utilisation raisonnée de la majorité de la BD et SE – partage équitable de la plupart des avantages.

ANALYSE ET RESPONSABILISATION

Processus normalisé/simplifié pour analyser les objectifs SMART et accroître la responsabilité des Parties par l'intermédiaire de rapports nationaux et mondiaux

- Le cadre de l'après-2020 doit, au sein des SPANB, convenir d'un format rationalisé, clair et SMART pour les objectifs et les indicateurs, afin de veiller à une utilisation plus normalisée et de disposer d'une base pour suivre les avancées.
- La responsabilisation désigne à la fois ce dont les parties doivent être responsables et les modalités de consignation et d'analyse de ces responsabilités.
- Il faut tendre vers la normalisation des éléments – ils doivent être SMART, les parties pourraient assumer plus de responsabilités sur les objectifs ainsi que sur les politiques et les actions.
- Les parties pourraient être tenues responsables de leurs engagements SPANB (en fonction du contexte national). Il faut également renforcer l'analyse de la mise en œuvre/du degré de réalisation des objectifs (résultats, aboutissements et conséquences).
- Processus communs pour aborder les facteurs directs que toutes les parties utilisent comme support d'action. Doivent être assez souples pour reconnaître le poids respectif des différents facteurs en fonction du contexte national.
- Modèle commun pour la révision des SPANB, notamment des plans d'action, pour garantir de meilleures activités de suivi et de communication.
- Le système de communication actuel ne fonctionne pas. Le 6NR présente des lacunes en matière de réalisation concrète des objectifs.
- Reconnaître une responsabilité conjointe lors des collaborations avec d'autres secteurs. Des discussions sur la biodiversité doivent être organisées conjointement par ou avec par ex. le ministère de l'agriculture.
- Communications et mises à jour régulières et continues de la part des Parties sur les actions et le statut de chaque objectif mondial.
- Le système de communication doit être accessible, simple, facile et doté de directives communes.
- Indicateurs clés standard sur les facteurs pour les rapports nationaux de la part de toutes les Parties.
- Établir un cadre temporel bien pensé pour que les pays puissent communiquer efficacement sur les actions prévues, puis sur les progrès dans l'application de ces actions, et enfin sur leurs résultats et les impacts à l'échelon national. Cela permettra, à chaque étape, d'agréger et d'analyser les données à l'échelon mondial.
- Moins d'indicateurs clés sur les facteurs et leurs changements en matière de communications nationales.
- Les sources des données sont un problème – mais des bases de données sont disponibles.
- Suivi et communication à l'échelle mondiale associés au suivi et à la communication à l'échelle nationale.
- La mise en œuvre ne doit pas excéder le nécessaire.

Mécanisme à cliquet pour les engagements nationaux

- Mettre en œuvre, en temps voulu mais avant la COP16 en 2022, un mécanisme à cliquet pour renforcer les engagements et les actions des pays tous les quatre ans si les résultats et les impacts ne sont pas à la hauteur des ambitions.
- Communications plus fréquentes, amélioreront la responsabilisation qui découle des ambitions revues à la hausse.

L'analyse volontaire par les pairs ne suffit pas

- Analyse : l'analyse volontaire par les pairs ne suffit pas – l'analyse des actions/engagements des parties est nécessaire mais doit rester souple.

Mécanismes de sanctions ou de concession/mettre à profit les réglementations

- Mettre en œuvre le cadre de la biodiversité pour l'après-2020 à l'échelon national signifie que les bénéficiaires qui ont un impact sur la biodiversité doivent avoir une responsabilité morale.
- Les gouvernements placent des sanctions ou des concessions sur d'autres parties pour laisser une marge de manœuvre, à condition de mettre en œuvre certaines décisions de la CDB (ou d'autres AME).
- Utilisation accrue des réglementations, normes, pénalités pour appeler à une meilleure responsabilisation (les objectifs et les indicateurs doivent être adaptés).

Haut niveau d'engagement nécessaire

- Les déclarations des hautes autorités du gouvernement (par exemple, le bureau du premier ministre) imposent actions et responsabilisation. Cet enjeu doit prendre plus d'importance dans les programmes politiques.

MISE EN ŒUVRE/HABILITATION**Mécanismes financiers**

- Comment mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ? L'expérience de la période pré-2020 a révélé des problèmes en matière de mise en œuvre. Un certain niveau d'engagement est indispensable à la mise en œuvre de chaque objectif. Une partie de chaque objectif doit non seulement être accompagnée d'indicateurs, mais aussi d'une liste d'informations nécessaires et d'exigences en matière de ressources adressées à la partie qui mettra en œuvre l'objectif. La question de la mise en œuvre revient à définir clairement, dès le départ, les ressources nécessaires au pays pour qu'il réussisse la mise en œuvre.
- Disposer d'un cadre de financement durable, notamment de financements novateurs.
- Mécanismes financiers novateurs, comme des compensations, des paiements pour services environnementaux, des obligations vertes, des obligations bleues et des taxes écologiques.
- Promouvoir/développer à grande échelle des solutions naturelles, dans le cadre de mécanismes de financement de l'action climatique.
- Intégrer la biodiversité et les services écosystémiques/le capital naturel aux prises de décisions relatives aux investissements.
- Une certaine flexibilité est de mise pour permettre à chaque pays de comprendre quels sont les points d'entrée qui fonctionneront et pourront accélérer la réussite de l'objectif. Un objectif devrait viser à augmenter les fonds internationaux et nationaux à partir d'une valeur de référence. Il est important d'identifier les obstacles potentiels à la mise en œuvre et de prendre des mesures pour y remédier. Important de donner une valeur ajoutée. Important de définir où se situent les zones potentielles de soutien financier (Biofin). Important d'utiliser des éléments de langage simples et compréhensibles.
- Un objectif de mobilisation des ressources doit être mis en place en faveur de l'augmentation des ressources nationales et internationales (APD) (par exemple, doubler les ressources destinées à la conservation de la nature), notamment par des mécanismes financiers novateurs afin d'atteindre les objectifs.
- Les mécanismes de mise en œuvre doivent inclure la fourniture de ressources financières, le recours à des mécanismes financiers novateurs, le renforcement des capacités et le développement de nouvelles technologies ainsi que le transfert des technologies.

Jalons précis

- La stratégie doit avoir un but/objectif lié aux catalyseurs – argent, renforcement des capacités, suivi (aide les parties à savoir si elles sont bien parties pour atteindre l'objectif), organisation du travail.
- Une gouvernance adaptée s'impose pour parvenir à la mise en œuvre. La gouvernance doit être inclusive – populations autochtones et communautés locales, entreprises, société civile (inclure toutes les cultures et entreprises).
- Difficile pour les PEID et les autres petits pays d'absorber toutes les options de renforcement des capacités disponibles. Nous devons déterminer quel type de renforcement des capacités peut être absorbé par les PEID et les petits pays.
- Peut-être adopter une approche stratégique du renforcement des capacités.

Subventions préjudiciables/incitations positives

- Réorienter les subventions préjudiciables vers des pratiques respectueuses de la biodiversité et des incitations positives.

Pousser les secteurs (facteurs indirects) à élaborer des objectifs

- Trouver une façon d'aider les autres secteurs à s'engager envers la biodiversité. Tenir compte des facteurs indirects. Le processus de planification et de mise en œuvre doit accorder une part équitable aux secteurs responsables de la perte de biodiversité. Nous devons trouver comment impliquer les industries à ce processus. Les rapports financiers doivent être plus explicites – les flux de financement doivent devenir transparents. Un mécanisme doit permettre aux utilisateurs de contribuer à la mise en œuvre de l'objectif. Les utilisateurs des ressources naturelles (agriculture, industrie) doivent

participer à l'élaboration de l'objectif, afin de contribuer à sa réussite. Certains secteurs montrent qu'ils souhaiteraient surpasser les objectifs existants.

- Les utilisateurs des ressources naturelles (agriculture, tourisme, etc.) doivent être impliqués et motivés pour participer au processus. Les programmes de travail et les budgets de ces secteurs doivent être partagés. Cela peut intervenir dans le cadre de la finance durable, importante pour assurer la pérennité du processus de mise en œuvre.
- Assurer une mobilisation opportune et globale des parties prenantes tout au long du processus et à tous les niveaux.

Transfert de technologie

- Transférer les technologies adaptées et offrir un soutien avec une vision à long terme.
- Inclure la science et la technologie au processus de mise en œuvre.

Soutenir les approches de conservation des populations autochtones et des communautés locales/tirer parti des connaissances autochtones et locales

- Les investissements en faveur des communautés (populations autochtones et communautés locales) jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité. Les populations autochtones et communautés locales vivent déjà en harmonie avec la nature et elles n'ont pas les ressources pour assurer leur pérennité. D'où la nécessité d'investir directement en faveur des communautés.
- Mobiliser toutes les connaissances et données disponibles, notamment les connaissances autochtones, afin de soutenir, de favoriser et d'orienter les politiques et la mise en œuvre, et de suivre les avancées.
- Un cadre législatif est nécessaire pour soutenir les populations autochtones et les communautés locales dans leur capacité à assurer la pérennité de la biodiversité. De nombreuses industries se mettent à assumer des responsabilités en matière d'objectifs de biodiversité.
- Les parties doivent s'engager à apporter davantage de soutien au respect, à la préservation et à la pérennisation des connaissances traditionnelles.
- Fournir un soutien durable et contribuer au développement de capacités durables (en fonction de la demande)

Cadres juridiques/environnement propice

- Cadres juridiques applicables en faveur d'une mise en œuvre concrète et d'un environnement propice.

Mise en œuvre grâce aux SPANB et aux engagements volontaires nationaux

- Renforcer la mise en œuvre à travers des stratégies et des plans d'action nationaux, un suivi et une analyse réguliers et des engagements volontaires nationaux.

Garanties environnementales/analyse coûts-avantages des financements et des investissements

- Mettre en place des protections pour l'environnement/une analyse coûts-avantages en guise de condition aux financements et investissements.

Refléter l'urgence de la situation environnementale

- Les comportements doivent changer : des priorités doivent être définies, les gouvernements doivent comprendre que notre maison brûle et donc, qu'une transformation est nécessaire.

Stratégie globale pour des conditions propices/pas un objectif précis

- Des conditions propices doivent être définies à l'occasion du GBF, mais probablement sans être des objectifs précis. Les conditions propices englobent une volonté politique de haut niveau, un soutien sociétal, une bonne gouvernance et un renforcement des capacités.

INTEGRER LES PROGRAMMES

Transdisciplinarité

- Les approches transdisciplinaires sont utiles dans ce cas : cogénération de solutions dans différents domaines, autour d'un ensemble approuvé de résultats escomptés.

Intégration à tous les stades et à toutes les échelles – adaptable et bien reliée

- L'intégration est indispensable à tous les stades du processus, pas uniquement au début ou a posteriori : en d'autres termes, intégration des objectifs, des mesures, des actions et des résultats.
- Les programmes doivent également être intégrés à toutes les échelles : mondiale à régionale à nationale à infranationale à locale, et inversement. Pour cela, des outils de planification économiques et de l'aménagement du territoire sont fondamentaux.

- Une approche de gestion itérative et flexible est essentielle et réaliste. Commencer par intégrer les éléments évidents. Cela permettra d'identifier ce qui fonctionne ou non. Cela mettra également en évidence d'autres éléments à intégrer.
- Reconnaître que la quasi-totalité des questions pressantes du monde contemporain sont reliées de façon significative. Par conséquent, il est impossible de les résoudre en vase clos. Il faut prêter attention aux interconnexions et à leurs conséquences systémiques, mais aussi aux possibilités. C'est ce que nous comprenons par « intégration ».
- On ne résout pas un tel nœud gordien en faisant travailler tout le monde sans répartir les tâches. Le problème doit être décomposé et des responsabilités doivent être attribuées, mais de façon intelligente pour préserver les interconnexions clés, ou pour les reconstruire de façon délibérée une fois le système ré-assemblé dans son ensemble.
- La capacité à gérer expressément les compensations et à exploiter les synergies, ainsi qu'à bien gérer efficacement chaque enjeu en une fois (au lieu de mal les gérer en plusieurs fois) est un argument en faveur de l'intégration. Ces avantages dépassent de loin les inconvénients d'un processus plus complexe. Il s'agit d'une complexité nécessaire, car les problèmes l'exigent.

Visions et objectifs

- La première étape consiste à aligner et intégrer la vision et les buts des conventions clés, à commencer par les trois principales : la CDB, la CCNUCC et la CNUCLD. Leurs plans d'action et leurs systèmes de mesure doivent être homogénéisés au cas par cas.
- Élaborer un message commun est le point de départ essentiel : une vision de haut niveau qui unit et fédère, au lieu de diviser et de cliver. Les humains y excellent, et le processus doit s'appuyer sur cette compétence.
- La neutralité en matière de qualité des terres (notion légèrement plus vaste que celle de la neutralité en matière de dégradation des terres, nous avons également parlé de neutralité en matière d'utilisation des terres) serait un bon principe d'intégration. C'est un objectif minimal, qui n'exclut pas les améliorations qualitatives le cas échéant, et permet des échanges commerciaux équilibrés, par exemple entre les juridictions.

Reconnaître les connaissances

- Reconnaître le rôle spécial des groupes qui ont des droits de surveillance, des responsabilités en matière de gestion et des connaissances précises accumulées depuis longtemps, comme les peuples autochtones, est une étape importante.

STRUCTURE

Structures suggérées

- Structure vaste à 3 composantes : 1) la composante centrale repose sur la Vision 2050, la mission 2030 et les objectifs mondiaux stratégiques/d'intention qui reflètent clairement le statut souhaité de la biodiversité, les objectifs SMART 2030 par exemple, qui expriment la réduction souhaitée de la pression sur l'environnement/le niveau de conservation souhaité, objectifs qui soutiennent les changements transformateurs en s'attaquant aux facteurs directs et indirects. 2) le cadre de responsabilités (analyse, suivi, communication et évaluation à l'aide d'indicateurs). 3) des conditions propices (mobilisation des ressources, renforcement des capacités, gestion des compétences, transfert de technologies, communication, outils juridiques, etc.).
- La structure du cadre pour l'après-2020 part de la Vision 2050 pour revenir aux jalons à atteindre aux horizons 2040 et 2030. Mettre un terme à la perte nette de biodiversité et de services écosystémiques d'ici à 2030 et les restaurer d'ici à 2050. Le cadre pour l'après-2020 reposera sur quatre piliers. 1. Mission, vision, objectifs, 2. Mise en œuvre et facteurs, 3. Outils/éléments favorables, 4. Programme d'action, acteurs non-gouvernementaux, prise en compte systématique. Chaque pilier sera doté d'objectifs qui peuvent être organisés/examinés en priorité en fonction du contexte des pays. Parmi ces objectifs, des sous-ensembles seront choisis à des fins de communication en fonction des priorités des pays. Exemple d'objectifs : 1. Réduire l'utilisation des pesticides
- Structurer le cadre pour l'après-2020 comme les ODD, avec juste un en-tête suivi de sous-objectifs et d'indicateurs ! Le champ d'application du cadre doit comprendre les conditions propices (mécanismes de mise en œuvre, analyses, etc.) car ces autres piliers (autres que les objectifs) sont souvent oubliés.

Une meilleure communication

- Les objectifs et les buts sont une chose, mais ici, il s'agit de l'ensemble du champ d'application. La structure facilite la compréhension du cadre. Illustrer la structure par la métaphore d'un temple avec des piliers – un pilier est l'objectif, un autre renvoie aux mécanismes de mise en œuvre, un troisième peut être un mécanisme d'analyse, d'autres synergies avec les autres EM, etc.
- Le cadre doit reposer sur les trois objectifs des conventions ainsi que des données scientifiques probantes. Nous n'avons pas besoin d'objectif supérieur. Les porte-paroles choisiront ce qu'ils souhaitent communiquer : c'est ainsi que le rapport mondial de l'IPBES a été présenté dans les médias, et aussi comment l'Accord de Paris est présenté avec son objectif de 1,5° C, malgré l'existence de deux autres objectifs en parallèle.

OBJECTIF CONCRET : « SCHEMAS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION »

Application et réglementation

- ACTIVITÉ : réglementation plus stricte et plus urgente afin d'introduire une économie circulaire plus économe en ressources pour les produits et les matières premières.
- ACTIVITÉ : meilleure application de la législation en vigueur sur les mesures relatives à l'économie circulaire
- Mise en place de mécanismes réglementaires adaptés concernant les impacts sur la biodiversité, pour améliorer la qualité de la production à différents niveaux, pour informer les consommateurs des impacts potentiels sur la diversité.
- Réorientation des investissements qui contribuent au déclin de la nature au profit d'une gestion durable de la nature.

Empreinte écologique

- Réduction de l'empreinte des matériaux utilisés dans la production (carbone, eau, empreinte énergétique)
- ACTIVITÉ : analyse de l'empreinte écologique sur les principales matières premières afin d'informer les consommateurs (et les fournisseurs).
- RÉSULTAT : changement fondamental de la psychologie et du comportement humains au profit de schémas de consommation visant à acheter [moins] et à privilégier des produits et services de meilleure qualité avec une faible empreinte écologique.
- OBJECTIF : d'ici à 2030, réduction de l'empreinte écologique/naturelle par personne et par PIB des biens et des services de 50 % (et de 90 % d'ici à 2050).
- Encouragement de la consommation durable de produits pour éviter la surconsommation et donc, réduire la surexploitation des ressources naturelles.
- Les chaînes logistiques qui relient les producteurs et les consommateurs de ressources naturelles sont équitables et gardent la base de ressources naturelles dans des limites écologiques saines.
- Les chaînes logistiques qui relient les producteurs et les consommateurs des ressources naturelles sont traçables, durables et équitables, et peuvent attester/indiquer que les produits finaux sont issus de sources respectueuses de la biodiversité.
- Substances chimiques – production illégale
- Réduction de la quantité de produits chimiques et substances dangereuses utilisées lors de la production afin de limiter la pollution.
- Certification des produits pour éviter la production illégale (produits de contrefaçon qui ne tiennent pas compte des préoccupations liées à la biodiversité).

Traçabilité

- Assurer la transparence et la traçabilité des matières qui parviennent aux consommateurs, comment faire des choix intelligents/durables qui ne nuisent pas à la biodiversité/la nature/l'environnement.
- ACTIVITÉ : utilisation des chaînes de blocs et des technologies analogues pour améliorer la traçabilité des matières premières et mettre le commerce non durable en évidence.

Objectifs suggérés

- OBJECTIF : élimination totale de l'obsolescence programmée des produits d'ici à 2025.
- D'ici à 2030, production et consommation durables et équitables de ressources naturelles.
- D'ici à 2030, intégration de la durabilité, de la traçabilité et de l'équité aux chaînes logistiques entre les producteurs et les consommateurs de produits issus de la biodiversité maintenus dans des limites écologiques saines.

- Équilibre entre l'utilisation humaine et les besoins de la biodiversité afin que les espèces et les habitats soient préservés et avec un bon statut de conservation, et que l'empreinte écologique de l'humanité reste dans les capacités de la planète et de chaque pays. Des objectifs supplémentaires sont nécessaires en matière de commerce et pour d'autres enjeux.
- OBJECTIF : des objectifs supplémentaires sont nécessaires pour le commerce (en particulier pour le commerce international), les marchés publics, la finance, le gaspillage et les pertes ainsi que la sensibilisation. En lien avec l'ODD 12. La liste d'indicateurs doit être revisitée. Référence à la Vision 2050 de la CDB (très semblable).

Incitations

- Améliorer l'efficacité de la production pour éviter/diminuer le gaspillage en offrant des mesures incitatives, comme des innovations scientifiques et technologiques, des politiques favorables et des mécanismes financiers pour réduire les impacts sur la nature.

Sensibilisation

- L'autorité responsable de la biodiversité doit veiller à ce que les producteurs alimentaires soient informés des modalités d'utilisation responsable de la biodiversité, et identifier ceux qui doivent les en informer. Sensibiliser et veiller à l'existence de mécanismes de transfert des connaissances en faveur des producteurs qui respectent le programme de développement durable à l'horizon 2030.

OBJECTIF CONCRET : « PRISE EN COMPTE SYSTEMATIQUE »

Communication, état d'esprit, éducation, sensibilisation

- Renforcement des capacités, communication axée sur le consommateur, éducation du grand public, informations-connaissances, gestion des données, transparence
- Objectifs CESP
- Langue et messages simples. Il doit y avoir une langue commune, une langue commune entre différents collectifs.
- Faire du dialogue trans-sectoriel une condition préalable aux prises de décision.
- Comment communiquer avec le secteur de la production, comment trouver un terrain d'entente ? Comment le mobiliser ? Comment placer une valeur monétaire sur des systèmes aussi complexes que les écosystèmes et les services écosystémiques ?
- Le rapport de l'IPBES était très clair : nous avons besoin de transformation. Ensuite, voulons-nous prendre systématiquement en compte de nouvelles idées dans le nouveau système ? Voulons-nous les intégrer au système en place ? Ou souhaitons-nous confronter les intérêts personnels en matière de biodiversité, en collusion avec le gouvernement ?
- Les populations du monde entier ont vraiment besoin de comprendre ce qu'est la biodiversité. Encourager le secteur, tous les niveaux, méthode descendante, faire parvenir les informations à la base afin d'arriver à une prise en compte systématique.
- La contribution des SE et de la nature aux populations doit se traduire activement dans les différents secteurs. Utiliser l'expression « services écosystémiques » là où elle fonctionne dans les politiques, sinon, nous devons cadrer le concept. Nous devons être capables d'appréhender le monde de nombreux points de vue différents afin de montrer l'importance des SE. Aussi, si nous devons cadrer différemment le projet, alors la prise en compte systématique fonctionne réellement.
- Certaines connaissances ne sont pas transposables. Adapter notre message à différents contextes.
- Comment être agnostique à propos de la croissance ?
- En économie, nous devons disposer d'un processus d'évaluation en bonne et due forme, mais aussi prendre les messages de décroissance au sérieux à des fins de prise en compte systématique.

Objectifs préliminaires

- Objectifs de gain net d'habitat (étendue et qualité)
- D'ici à X, toutes les parties doivent avoir identifié et débuté la coopération et l'intégration avec les parties prenantes pertinentes responsables de la prise en compte systématique de la biodiversité dans chaque secteur pertinent.
- D'ici à X+1, les parties doivent élaborer un plan d'action pour chaque secteur, ainsi qu'un programme conjoint. Le programme doit inclure – explorer, gérer et résoudre les conflits d'intérêts – le suivi et l'évaluation.
- Comment assurer la prise en compte systématique de la biodiversité ? La prise en compte systématique doit être assurée à deux grands niveaux : – le niveau international – le niveau national.

Thèmes/enjeux, outils et moyens de prise en compte systématique : – une décision politique est nécessaire – Mécanismes/stratégies-Coordination – Évaluation – Évaluation de la biodiversité – en tant que capital naturel – % de zones protégées – % de zones forestières – valeur en \$ de l'écotourisme – valeur en \$ de la pêche – valeur sociale/culturelle de la biodiversité – valeur sanitaire/récréative de la biodiversité – valeur en \$ des ressources en eau – valeur en \$ des terres – valeur en \$ de l'agriculture – renforcement des capacités – Mobilisation des parties prenantes – Milieu universitaire secteur privé – gouvernement – société civile/populations – organisations internationales

- Contributions volontaires de la chaîne logistique
- Prise en compte systématique. Objectif 1 : la biodiversité sera prise systématiquement en compte par 50 % des pays membres d'ici à 2025. Objectif 2 : l'évaluation de la biodiversité sera assurée par 50 % des pays membres d'ici à 2030. Objectif 3 : les objectifs de biodiversité seront pris systématiquement en compte par 40 % des entreprises du secteur privé d'ici à 2025.
- Doit être un tout.
- Définition des valeurs de référence pour la prise en compte systématique
- Intégrer les coûts, tenir compte des objectifs par rapport aux ODD.
- Élaborer une stratégie et des plans d'action sectoriels pour la biodiversité.
- D'ici à 2030, mettre en œuvre des politiques publiques nationales pour orienter tous les secteurs.
- D'ici à 2030, sensibiliser tous les secteurs à l'importance et aux liens avec la biodiversité.
- D'ici à 2030, promouvoir une participation publique concrète à la gouvernance de la biodiversité.
- D'ici à 2030, mettre en œuvre les politiques publiques nationales dans le Plan de développement national pour orienter tous les secteurs et consommateurs, afin de réduire les xx % d'impacts et de facteurs négatifs sur la biodiversité, les services écosystémiques et le changement climatique.

Incitations

- Création d'incitations positives
- Mesures d'imposition incitatives
- Augmenter les efforts pour éliminer les subventions préjudiciables et renforcer les incitations positives.

Participation, mobilisation des parties prenantes

- Établir un système efficace et concret de gestion et communication des connaissances pour encourager la participation du public, la mobilisation des décideurs...
- Politiques à consulter avec toutes les parties prenantes concernées
- Mettre l'accent sur un message positif sur la biodiversité, en dialoguant avec d'autres secteurs.
- Utiliser le secteur financier comme levier
- Mobilisation continue nécessaire selon les besoins du secteur
- Inclure les secteurs sociaux et de production dans la stratégie de prise en compte systématique.

Cadres politiques, juridiques et de gouvernance

- Renforcer le cadre juridique, politique et institutionnel par l'intermédiaire des SPANB.
- Engagement politique de haut niveau
- Définir clairement les objectifs de la CDB dans le cadre des ODD.
- Point à l'ordre du jour de la CDB dans le cadre du Forum économique mondial et de l'assemblée générale des Nations Unies.
- Le programme doit comprendre trois strates – ministérielles – conjointes dans le programme ministériel – régional, par exemple la planification conjointe en Afrique de l'Est.
- Nous pouvons prendre systématiquement en compte de nouvelles questions, institutionnaliser de nouvelles idées.

Suivi, communication et conformité

- EPU en guise de mécanisme dans la CDB

Mise en œuvre

- Obtenir des ressources financières (chaque pays partie doit établir un compte de capital naturel, générer davantage de fonds pour le renforcement des capacités)
- Doit être considéré horizontalement et verticalement.
- Évaluer les obstacles à la prise en compte systématique.
- Offrir aux secteurs concernés des exemples et des recommandations sur la façon d'intégrer la biodiversité.

- Être capable de traduire l’empreinte de la biodiversité à travers différents types de technologie, non seulement en mots, mais aussi à l’écran. Aussi à travers l’anthropologie et l’art. Pas seulement dans les politiques gouvernementales, mais aussi sur le terrain. Nous avons besoin d’un bon équilibre pour la prise en compte systématique, mais aussi de savoir ce qui fonctionne dans quels contextes.

OBJECTIF CONCRET : « UTILISATION DURABLE

Gestion

- Utilisation durable au niveau des écosystèmes, des espèces et génétique
- D’ici à 2030, gestion durable des zones relevant de l’agriculture, de l’aquaculture et de la sylviculture, ce qui assure la continuité des services écosystémiques et la conservation de la biodiversité.

Participation

- Différencier les types d’utilisateurs
- Inclusion des connaissances locales et autochtones, d’innovations et de pratiques des populations autochtones et communautés locales dans l’utilisation durable.
- Participation et contribution des femmes à l’utilisation durable

Suivi, communication et conformité

- Utilisation durable à quel niveau (écosystème, espèces et génétique). Seuils d’utilisation durable, limites d’utilisation acceptable et de changement Indicateurs pour évaluer le niveau. Valeur de référence pour évaluer les tendances. Suivi et évaluation. Ensemble d’indicateurs qui relie la production et la consommation durables à la prise en compte systématique
- Indicateurs pour évaluer le niveau.
- Valeur de référence pour évaluer les tendances.
- Suivi et évaluation
- Ensemble d’indicateurs qui relie la production et la consommation durables à la prise en compte systématique
- Mise en œuvre de mesures de responsabilisation sur l’utilisation durable pour différentes utilisations et différents utilisateurs.
- Les systèmes de traçabilité sont un outil essentiel pour mettre en œuvre le développement durable dans les chaînes de valeur, notamment celles qui montrent des écarts entre la production, la consommation et la gestion des déchets.
- Les idées de la comptabilisation du capital naturel et de son intégration aux systèmes de comptabilité générale (« PIB vert ») peuvent offrir un outil clé pour évaluer les avancées et orienter les décisions relatives à l’utilisation durable.

Objectifs préliminaires

- Le nombre d’espèces/écosystèmes surexploités sera réduit de x %.
- Une quantité X d’espèces/écosystèmes sera gérée de manière durable.
- Les avantages générés par x % d’espèces/écosystèmes seront assurés de manière durable (contributions de la nature aux populations).
- X % d’espèces sauvages seront utilisées de manière durable.
- X % d’écosystèmes seront utilisés de manière durable.
- X % du commerce des ressources biologiques reposera sur une utilisation durable.
- Agriculture, aquaculture et sylviculture durables, avec des sous-objectifs.
- Objectif sur l’exploitation d’espèces sauvages durable (espèces terrestres et marines) avec des sous-objectifs.
- Toute exploitation directe des espèces sauvages doit se faire à des niveaux soutenables et sans impact sur les espèces non ciblées.
- D’ici à 2030, toutes les espèces sauvages exploitées devront être gérées et exploitées durablement, légalement et selon des approches fondées sur l’écosystème, de manière à éviter la surexploitation et à garder l’impact de l’exploitation dans des limites écologiques saines.
- D’ici à 2030, les composantes de la biodiversité écologique devront être utilisées d’une façon et à un rythme qui n’aboutit pas au déclin à long terme de la diversité biologique.
- Seuils d’utilisation durable, limites de l’utilisation acceptable et de changement.
- De manière pragmatique, nous pouvons avancer en abordant cette question par le biais des secteurs et espèces clés, pour lesquels nous savons qu’une utilisation non durable est un problème, et où les indicateurs d’utilisation durable font largement consensus : par exemple les produits qui proviennent

de la pêche, des forêts, des terres de parcours ou d'espèces menacées mais désirables (thon, ivoire...).

Mise en œuvre

- Mise en place de mesures (incitations, législations, financement) pour une utilisation durable.
- La mise en œuvre d'une utilisation durable est généralement bien comprise d'un point de vue conceptuel. Certaines recherches sont nécessaires sur des mises en œuvre et des indicateurs précis. La disponibilité des données et des connaissances est incomplète, et il est nécessaire de renforcer les capacités et de procéder à une mise en œuvre continue.
- Intégrer les impacts négatifs aux prix des biens est également un outil clé pour la mise en œuvre de l'utilisation durable.
- Une gouvernance et une réglementation robustes et transparentes sont également des conditions préalables à une utilisation durable, en complément à des mécanismes axés sur le marché.

OBJECTIF CONCRET : « ALIMENTATION ET AGRICULTURE »

Production, consommation et impacts sur la biodiversité

- Produire des denrées alimentaires de façon à soulager la biodiversité. Veiller à ce que la diversité ag. produise suffisamment de denrées alimentaires pour soulager la diversité. Une grande partie de cette diversité se situe en dehors du système de production. Philippines : agriculture respectueuse de la biodiversité. Commencer par la production alimentaire dans les zones protégées. Différents systèmes de production agricole dans le monde. Respecter et partir de la situation actuelle des terres. En Europe, où un grand pourcentage des terres sont consacrées à l'agriculture, la biodiversité est liée à l'ag. Biodiversité semi-cultivée. Impact des terres agricoles sur les zones non ag, comme les sédiments.
- Le système alimentaire doit être revu du point de vue de la biodiversité. Diversité des systèmes agricoles. Pesticides – et déversement dans les zones non ag. Production agricole fondée sur la biodiversité et les services écosystémiques.
- Réduire l'impact de la production agricole.
- Pesticides – et déversement dans les zones non ag. Production agricole fondée sur la biodiversité et les services écosystémiques.
- Augmenter la production de manière durable. Réduire l'impact de la production ag. Axer l'ag. sur une approche écosystémique. Nous avons de nouveaux outils. Nous ne sommes pas en mesure de retourner à l'agriculture traditionnelle. Nous devons utiliser des outils nouveaux et novateurs. Agriculture de précision : évaluer les besoins afin de ne pas utiliser plus de ressources que nécessaire.
- Il existe des lignes à ne pas franchir en matière de biodiversité – dans le cas de terres dégradées, vous ne serez pas capable de produire. Ces lignes doivent être intégrées à l'évaluation/aux indicateurs. La dégradation ou l'érosion des terres est un indicateur. La monoculture est un frein à la biodiversité. Une plus grande rotation des cultures – peut être une mesure. Comment lutter contre la monoculture ? Promouvoir des systèmes plus diversifiés, notamment les arbres fruitiers.
- Trouver un moyen de faire accepter au consommateur de payer un prix plus élevé. Produits de niche. Nécessaire de diminuer le nombre de capitalistes dans l'alimentation et de rapprocher producteurs et consommateurs. Réduire le gaspillage. Augmenter la production alimentaire locale. Comment introduire des incitations en faveur des agriculteurs proches d'une production respectueuse de la biodiversité. Étudier les systèmes de production qui assurent la pérennité du paysage culturel. Préserver et développer davantage les territoires. Concours de la prairie la plus riche en fleurs.

Services écosystémiques, approche écosystémique, évaluations

- Vision : il existe des liens entre les cinq thèmes (Q 6–10). (ag. = agriculture) Changer les interactions : la biodiversité est au cœur/centre de l'alimentation et de l'agriculture. L'alimentation et l'agriculture sont loin d'être au centre des préoccupations à l'heure actuelle. Sol, engrais, pollinisateurs, eau, espace et diversité génétique.
- Les services fournis par la nature doivent être utilisés comme dans la production. Nécessité de nourrir tout le monde et de créer des revenus pour que les populations restent investies dans la production. Nous assurons donc la pérennité des emplois pour assurer celle de la production. RE-commencer l'utilisation des terrains broussailleux (terres ag. qui ne sont plus exploitées pour la production). Augmenter la production de manière durable.
- Axer l'ag. sur une approche écosystémique.

- Changer les interactions : la biodiversité est au coeur/centre de l'alimentation et de l'agriculture. L'alimentation et l'agriculture sont loin d'être au centre des préoccupations à l'heure actuelle. Sol, engrais, pollinisateurs, eau, espace et diversité génétique. Produire des denrées alimentaires de façon à soulager la biodiversité. Veiller à ce que la diversité ag. produise suffisamment de denrées alimentaires pour soulager la diversité. Une grande partie de cette diversité se situe en dehors du système de production.
- Les services fournis par la nature doivent être utilisés comme dans la production. Nécessité de nourrir tout le monde et de créer des revenus pour que les populations restent investies dans la production. Nous assurons donc la pérennité des emplois pour assurer celle de la production. Augmenter l'auto-subsistance pour tous les pays. RE-commencer l'utilisation des terrains broussailleux (terres ag. qui ne sont plus exploitées pour la production).

Pratiques et technologies

- Nous avons de nouveaux outils. Nous ne sommes pas en mesure de retourner à l'agriculture traditionnelle. Nous devons utiliser des outils nouveaux et novateurs.
- Agriculture de précision : évaluer les besoins afin de ne pas utiliser plus de ressources que nécessaire.
- Philippines : agriculture respectueuse de la biodiversité. Commencer par la production alimentaire dans les zones protégées. Différents systèmes de production agricole dans le monde. Respecter et partir de la situation actuelle des terres.

Élevage

- Animaux destinés à la consommation – races locales en danger, les races traditionnelles pourraient être plus adaptées aux terres semi-agricoles.

Moyens de subsistance

- Augmenter l'auto-subsistance pour tous les pays.

Objectifs préliminaires, résultats, activités

- Comment pouvons-nous créer une vision pour développer le cadre pour l'après-2020 ? Vision : il existe des liens entre les cinq thèmes (Q6–10). (agriculture)
- Les objectifs Alimentation et Agriculture doivent porter sur les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité dans l'ensemble du système alimentaire. L'objectif doit aborder séparément la biodiversité au sein même du secteur agro-alimentaire et à l'extérieur (dans la nature). Les objectifs 3, 7 et 13 d'Aichi doivent être quantifiés dans un délai de 10, 20 et 30 ans.
- RÉSULTAT : un système agro-alimentaire durable [respectueux de la nature] à l'horizon 2050.
- ACTIVITÉ : évaluations nationales sur les écosystèmes agricoles pour mieux orienter les prises de décision.
- Objectif, d'ici à l'année x : faire provenir 50 % de notre alimentation à partir d'un plus grand nombre de cultures (objectif de diversification).
- Objectif : d'ici à 2030, consacrer x % des terres à l'agriculture durable.
- OBJECTIF : remplacement de toutes les subventions aux effets pervers qui entraînent la dégradation du capital naturel par des subventions respectueuses de la nature à l'horizon 2025.
- Objectif : modification de l'actuel objectif 13 d'Aichi afin de mettre en avant l'augmentation, et non la préservation, des ressources génétiques.
- ACTIVITÉ : par l'intermédiaire des médias, sensibilisation à la façon dont les subventions aux effets pervers nuisent à la nature.
- RÉSULTAT : diversification des systèmes agro-alimentaires en termes de variétés cultivées/élevées dans des écosystèmes agricoles avec une grande biodiversité.
- Objectif : objectif de restauration des terres agricoles dégradées afin de mettre en avant une production alimentaire durable. Nous sommes satisfaits des objectifs 7 et 8 d'Aichi mais souhaitons les rendre quantifiables – gérer de façon durable les terres agricoles, peut-être même un objectif comme : réduction de X % de l'**empreinte alimentaire** (pas l'empreinte écologique !) des produits alimentaires commercialisés.
- ACTIVITÉ : introduction d'une législation pour améliorer la sécurité des droits de propriété pour les petits agriculteurs.
- ACTIVITÉ : évaluation des effets négatifs de la production agricole et leurs impacts sur les services écosystémiques, et utilisation de ces informations pour favoriser des pratiques plus durables [respectueuses de la nature] qui sauvegardent les sols, l'eau et la biodiversité au sein et autour des écosystèmes agricoles.

- ACTIVITÉ : collaboration avec la plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité de la FAO
- Objectif 13 – Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture aimerait que la CDB adopte et fasse passer en priorité des objectifs sur la conservation phytogénétique dans le nouveau cadre.

Incidations

- Moyens de rediriger les subventions. Intégrer les coûts externes. Cela va augmenter les prix des aliments. Cela va imposer une autre répartition des revenus. Subventionner la consommation plutôt que la production. Une nutrition saine est bonne pour la santé.

Suivi, communication et conformité

- La biodiversité de la FAO fait partie de 11 éléments ou indicateurs. Un seul élément du développement durable.
- Il existe des lignes à ne pas franchir en matière de biodiversité – dans le cas de terres dégradées, vous ne serez pas capable de produire. Ces lignes doivent être intégrées à l'évaluation/aux indicateurs. La dégradation ou l'érosion des terres est un indicateur. La monoculture est un frein à la biodiversité. Une plus grande rotation des cultures – peut être une mesure. Comment lutter contre la monoculture ? Promouvoir des systèmes plus diversifiés. Prendre les arbres fruitiers en compte.
- La biodiversité de la FAO fait partie de 11 éléments ou indicateurs. Un seul élément du développement durable. Potentiel d'amélioration dans chaque système agricole. Analyser les mesures de soutien pour qu'elles soient liées afin d'améliorer les services fournis par les écosystèmes.

OBJECTIF CONCRET : « ZONES PROTEGEES »

Promouvoir une gestion efficace (pilotee par la communauté), un financement adapté et durable et des droits pour la communauté (aussi pour l'utilisation durable)

- Augmenter le nombre de zones protégées. Investir en faveur d'une gestion correcte/efficace des zones protégées.
- Les systèmes de zones protégées prouvent l'efficacité de la gestion, mesurée par des indicateurs de compétence de gestion.
- La gestion des zones protégées respecte les droits des communautés locales (notamment des populations autochtones et des communautés locales) pour assurer l'adhésion à cette cause, réduire le braconnage, augmenter l'efficacité par l'intermédiaire de zones tampons.
- La gestion des zones protégées met en avant la mobilisation de toutes les parties prenantes.
- La gouvernance des zones protégées comprend le concept de l'utilisation durable.
- Renforcer la communication et les liens entre les politiques/décideurs et les communautés et gestionnaires.
- Approche ascendante
- Investir plus de ressources en faveur d'une gestion et d'une gouvernance efficaces.
- Développer des mécanismes de financement durable afin d'offrir plus d'incitations et de subventions aux communautés locales et ainsi leur permettre de prendre davantage d'initiatives en matière de gestion des zones protégées.
- Mettre à profit les connaissances traditionnelles pour orienter les mécanismes et systèmes de gestion.
- Changer les mentalités (par ex. exercer une autorité).
- Augmenter la valeur des zones protégées (services écosystémiques – répondre aux besoins des populations).
- Autonomiser les communautés locales et les faire participer à la gestion des zones protégées.
- Entière reconnaissance des zones gérées à l'échelle locale.
- Donner aux communautés le droit d'accéder aux ressources en fonction de leurs besoins.
- Cela leur donnera d'autant plus de raisons de les préserver.
- Donner des modèles et des directives sur la mise en place de zones protégées, l'élaboration de programmes de gestion et le soutien aux mécanismes de gestion et de renforcement des capacités.
- Augmenter le nombre de zones protégées. Investir dans une gestion adaptée/efficace des zones protégées.
- Le financement des zones protégées doit être durable.
- Les avantages des zones protégées doivent être partagés de façon équitable.

- Intégrer les populations autochtones et communautés locales dans la gestion des AP.
- Le troisième objectif de la CDB concerne l'accès et le partage juste et équitable des avantages (pêche, apiculture, denrées alimentaires, tourisme), ce qui permet aux communautés d'améliorer leurs moyens de subsistance. Ce point est essentiel.
- Efficacité des AP
- Inclusion et cogestion
- Définir un objectif à même d'améliorer la gestion des AP.
- Mise en avant de la gestion participative des zones protégées, car les zones sont un participant direct. La gestion des ZP et le développement durable sont donc favorisés.
- Améliorer la gestion et assurer une bonne interconnexion.
- Les ZP doivent générer des avantages économiques (produits du bois non forestiers) pour inciter les communautés à assurer la pérennité de la protection.
- Les communautés doivent donner leur accord avant de modifier une AP.
- Il n'est pas difficile de rendre compte de la couverture en pourcentage, mais il y a certainement des défis à relever pour rendre compte de la qualité de la gestion dans les zones protégées.
- Il existe des solutions pour contenter les communautés, par exemple autoriser le pâturage par le biais du pâturage tournant, afin de ne pas dégrader les terres.
- Le cadre pour l'après-2020 doit s'intéresser à l'absence de financement pour la mise en œuvre des AP, et les financements des ONG ne sont pas toujours fiables. La même ZP doit parfois être couverte par plusieurs projets de financement lorsque l'un d'eux arrive à son terme/est épuisé.
- Puisque la mise en œuvre est primordiale et souvent vue comme absente de l'objectif 11 d'Aichi, nous devons favoriser le renforcement des capacités et l'échange d'informations dans le cadre pour l'après-2020 en matière de gestion/mise en œuvre des ZP.

Les réseaux de ZP mettent un terme à la surexploitation, assurent la représentativité, le bon fonctionnement des écosystèmes et l'augmentation des services écosystémiques.

- D'ici à 2030, les réseaux de zones protégées devront être suffisants pour assurer un bon fonctionnement et la résilience des écosystèmes.
- Les réseaux d'aires protégées devront être assez étendus et connectés pour assurer la viabilité des espèces, y compris des populations migratrices et transfrontalières.
- Les zones protégées devront être représentatives des types d'écosystèmes.
- Collaboration accrue entre les pays (par exemple : pêche transfrontalière). Améliorer les systèmes régionaux d'aires protégées. Déclarer les zones protégées dans différentes juridictions des régions. Aborder les enjeux liés aux ABNJ.
- Cesser la surexploitation des ressources.
- Aborder les enjeux liés aux ABNJ.
- Appuyer l'élaboration de mesures de conservation efficaces par zone (OECM) dans différents secteurs.
- Mise en réseau des AP.
- Représentativité des AP.
- Préoccupations exprimées autour du changement de limites des ZP sans consultation adéquate.

Donner aux gouvernements les moyens « d'oser » protéger les bonnes zones, de s'y engager sur le long terme et d'en être responsables

- Volontés politiques fortes de définir des zones protégées, malgré des circonstances/implications politiques à prévoir.
- Renforcer la communication et les liens entre les politiques/décideurs et les communautés et gestionnaires.
- Améliorer les systèmes régionaux de zones protégées.
- Les zones protégées doivent compter parmi les priorités des pays.
- Les décisions concernant la désignation des zones protégées doivent reposer sur des données scientifiques et des connaissances, et non sur des considérations pratiques, et doivent être représentatives de tous les écosystèmes.
- Les communautés doivent communiquer avec les gouvernements.
- Reconnaître l'importance des zones protégées sacrées.
- Les cadres législatifs des zones protégées doivent être robustes en cas d'instabilité, pour que les ZP ne puissent pas être abolies à chaque changement de gouvernement.

- Les zones protégées doivent comprendre des sites en restauration.
- La responsabilisation désigne à la fois ce dont les parties doivent être responsables et les modalités de consignation et d'analyse de ces responsabilités.

Approche régionale envers les réseaux de ZP

- Les zones protégées doivent être mises en réseau au sein du territoire.
- Accroissement de la collaboration entre les pays (par ex : pêche transfrontalière).
- Déclarer les zones protégées dans différentes juridictions des régions.
- Promouvoir les réseaux à l'échelon local, national et régional – apprendre les uns des autres (ce qui fonctionne ou non)

Élaborer des directives sur la pêche et d'autres secteurs afin qu'elles deviennent des OECM

- Élaborer des directives sur la pêche et d'autres secteurs afin qu'elles deviennent des OECM.
- Formuler des OECM sous forme d'objectifs

Illustrer l'importance des ZP pour la réussite des ODD

- La gouvernance des zones protégées est intégrée aux programmes de recherche et aux programmes universitaires, sans se limiter à des paradigmes de conservation stricts, la valeur de la recherche étant l'une des valeurs les plus importantes des ZP.
- Les zones protégées doivent être liées aux ODD.
- Donner de la valeur aux ZP

Objectif préliminaire (éléments)

- D'ici à 2030, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services écosystémiques, seront conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés de zones protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. – Besoin de décomposer ? Nécessité de préciser que l'objectif n'est atteint que si tous les éléments/qualifiants sont atteints.
 - Révision de l'outil de gestion efficace de la CDB ?
 - Un message serait utile.
 - Liste verte de l'UICN pour indicateur ?
- 30 % terrestres, 30 % marines d'ici à 2030 ou 2035
- L'idée d'un pourcentage élevé de couverture est soutenue, mais elle devrait varier en fonction de la capacité nationale (contexte national).
- Certains participants ont déjà atteint 30 % et d'autres appellent à protéger 25-30 % selon différentes échéances au niveau national.
- 30 % des zones terrestres et marines devront être protégées d'ici à 2030, gérées efficacement, bien reliées et comprendre la protection de zones de biodiversité clés et de puits de carbone. Une planification et une gestion participatives s'imposent. Les 30 % doivent inclure les catégories 1-6 de l'UICN et d'autres mesures de conservation efficaces par zone.
- D'ici à 2030, la valeur de tous les sites qui sont particulièrement importants pour la diversité biologique, notamment les zones de biodiversité clés, devra être documentée, conservée et restaurée par le biais de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone [couvrant au moins X % des zones terrestres et d'eaux intérieures et X % des zones marines]. Important de commencer le nouvel objectif avec le résultat de biodiversité souhaité pour les ZP et les OECM, PAS un autre %. Efficacité, gestion équitable, réseau, ressources adéquates, etc. sont tous implicitement nécessaires pour les ZP mais ne doivent pas forcément être précisés compte tenu de la formulation. Important que cet objectif soit complété par d'autres portant sur les services écosystémiques, la perte d'habitat et la conservation des espèces. Indispensable de déployer à plus grande échelle les ressources destinées aux ZP. Nécessaire de suivre les caractéristiques de la biodiversité sur les sites qui sont particulièrement importants afin de surveiller les avancées et d'évaluer le % de sites avec un statut de conservation favorable. Si nous avons un %, alors un tiers des zones terrestres/marines (33 %) est adapté.

OBJECTIF CONCRET : « RESSOURCES MARINES »

- La société/les populations dépendent des terres et des mers pour leur santé, leur alimentation et leurs moyens de subsistance. Les problématiques marines ne doivent pas être considérées comme secondaires ou marginalisées. Nécessaire d'avoir à la fois
 - une composante marine indépendante dans le cadre pour l'après-2020 à des fins de visibilité
 - tous les éléments/objectifs du cadre pour l'après-2020 doivent comporter un versant marin (par ex. dans l'alimentation/l'agriculture, les zones protégées, etc.).
- Les intervenants ont discuté des avantages de la création d'un espace propice visant à aborder les réalités complexes et parcellaires de la gouvernance des océans. Une plateforme multiniveaux ou un espace unifié qui relierait/rapprocherait les niveaux nationaux, régionaux (par ex. les mers régionales) et mondiaux. Cela pourrait aider à se pencher sur l'écart qui existe entre la mise en œuvre, les mécanismes d'analyse/de communication appliqués par les différents processus et cadres et forger des synergies (par ex. dans la CDB, les pays adoptent des SPANB ; mais les SPANB ne sont pas utilisés au sein des structures de mers régionales, même si de nombreux pays aimeraient prendre celles-ci pour plateforme afin de faciliter la mise en œuvre).
- Il a été admis qu'il faudra élaborer d'autres indicateurs liés aux milieux marins qui seront utiles à de nombreuses parties prenantes. Ce travail d'élaboration ne doit pas partir de zéro mais s'appuyer sur les fondations existantes. Plusieurs conventions régionales sur les mers (par ex. HELCOM et convention OSPAR) sont dotées d'indicateurs existants et sont récemment passées par de longs processus scientifiques pour élaborer des indicateurs marins qui pourraient constituer un bon point de départ.
- Aussi, à noter, il existe de bons exemples d'indicateurs, outils et expériences tirés de l'environnement marin qu'il pourrait être utile d'intégrer aux autres objectifs dans le cadre pour l'après-2020.